



Centre National de la Recherche Scientifique  
G S  
CULTURES ET CIVILISATIONS  
MÉRIDIONALES (XI-XX<sup>e</sup> S.)

P 25

Université de Provence  
29 Avenue Robert Schuman  
13621 Aix-en-Provence Cedex

## Les évêchés provençaux de la fin de l'époque romaine à l'avènement des Carolingiens \*

(476 - 751)



Nous nous proposons d'examiner dans cet article près de trois siècles d'histoire des évêchés provençaux.

Ce travail, d'emblée, pose de nombreux problèmes, même si cette étude se limite aux quelques points suivants : la situation des évêchés provençaux de 476 à 751, et les relations ecclésiastiques ; c'est-à-dire essentiellement à l'étude des provinces ecclésiastiques à l'époque des Barbares, au rôle d'Arles et des métropoles d'Aix et d'Embrun et à leurs rapports avec la papauté. Il faut ensuite établir des listes épiscopales à partir de documents ou de recoupements aussi sûrs que possible, ce qui ne manque pas de soulever l'irritante question des lacunes dans ces listes ; lacunes qui apparaissent dès le début du VII<sup>e</sup> siècle, pour s'étendre ensuite au point de concerner, à la fin de la période étudiée, la totalité de nos évêchés.

Avant tout, il convient d'insister sur l'abondance de la documentation imprimée<sup>1</sup> : presque chaque évêché possède au moins une et souvent plusieurs monographies de son Eglise écrites, dans la plupart des cas, au XIX<sup>e</sup> siècle, avec listes complètes, accompagnées d'indications biographiques, des évêques ayant occupé le siège. En l'absence de toute référence, la vérification détaillée de ces listes est très difficile, voire impossible. En vérité, elles ne

(\*) Cet article est le résumé d'un mémoire de D.E.S. soutenu à la Faculté des Lettres d'Aix en 1966 (200 pages dactylographiées). Il constitue une suite au travail de J.R. Palanque sur les « Evêchés provençaux à l'époque romaine » paru dans cette revue, t. I (1951), p. 105-143.

1. Voir bibliographie en annexe.

méritent que peu de crédit, même si pour l'époque mérovingienne (sauf évidemment à partir du VII<sup>e</sup> siècle, où une foule de noms ont été arbitrairement proposés) elles sont dans l'ensemble plus exactes que pour la période précédente. Cela se comprend fort bien, car à cette époque les auteurs ne sont plus victimes de leur désir de donner à leur évêché d'anciennes et glorieuses origines. D'autre part, ces listes se reproduisent les unes les autres, avec parfois quelques additions, et les noms qu'elles proposent proviennent souvent d'anciens catalogues<sup>2</sup> qu'on a recopiés sans trop s'inquiéter de leur valeur. Ces noms sont quelquefois simplement inventés, mais cela paraît rare ; ils proviennent surtout de l'attribution, purement arbitraire, à tel ou tel siège d'un évêque qui a réellement existé ailleurs, et dont le nom figure dans des documents auxquels on peut faire crédit. Cette attribution peut être due à un « faussaire »<sup>3</sup> ou à l'hypothèse trop ingénieuse de ceux qui ont examiné la question<sup>4</sup>.

Aussi est-il nécessaire et possible de s'en tenir, ainsi que l'a montré M<sup>re</sup> Duchesne<sup>5</sup>, à quelques documents sûrs comme les actes conciliaires<sup>6</sup>, suivis de la signature des évêques présents. Mais ceux-ci n'indiquent pas toujours la localité de leur siège, ce qui rend inutilisables plusieurs noms connus<sup>7</sup>, tout en favorisant l'élaboration de nombreuses hypothèses aléatoires pour leur attribuer un siège. Malgré tout, ces souscriptions permettent souvent de préciser la durée de l'épiscopat de tel ou tel évêque dont nous connaissons par ailleurs le siège et que nous retrouvons à des

2. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 3 à 8, 249 à 253 et p. 337 démontre que l'on ne peut pas accorder un grand crédit aux catalogues épiscopaux et aux chartes provençales pour cette période.

3. Polycarpe de la Rivière est un des principaux à avoir fait des attributions de ce genre, mais il a aussi inventé quelques noms. Cela est très net en Viennoise méridionale, où les listes ont été considérablement allongées par ses soins.

4. Le rapprochement de tel ou tel nom avec un lieu de culte, une légende ou un toponyme local a souvent servi à étayer ces hypothèses.

5. *Fastes...*, t. I, p. 4.

6. Publiés pour la période mérovingienne dans les *Monumenta Germaniae... Concilia aevi merovingici*, t. II, 2, avec tout l'appareil critique nécessaire, par F. MASSÉN.

7. On trouve souvent des formules telles que : *in Christi nomine episcopus, peccator consensit et subscripsit*. Nous verrons d'ailleurs plus loin que l'impossibilité d'attribuer un siège à ces évêques, aggrave considérablement l'étendue des lacunes des listes épiscopales.

conciles tenus à des dates différentes<sup>8</sup>. Il y a en outre quelques *Vitae* authentiques comme celle de Césaire d'Arles, des témoignages de contemporains comme Grégoire de Tours, et parfois des mentions isolées dans divers actes<sup>9</sup> et qui deviennent de plus en plus rares à mesure que s'accroît la décadence mérovingienne.

Quelle est en effet la situation de la Provence durant ces trois siècles ? Dans l'Empire, la *Provincia* était le premier territoire occupé en Gaule par les Romains. Elle était partagée au v<sup>e</sup> siècle entre la Viennoise, la Narbonnaise Seconde et les Alpes Maritimes, qui réunissaient des régions aussi diverses que Nice, Arles, Grenoble ou Genève. La domination barbare va briser cette organisation et donner à ce mot sa signification régionale actuelle. « C'est durant la période ostrogothique que se fixa à partir de 523 l'acception géographique du terme *Provincia* qui s'est conservé dans notre langage. Elle applique le nom de Provence au pays passé sous la domination des Ostrogoths compris entre le Rhône et la mer, les Alpes, la vallée de la haute Durance et approximativement la ligne du Jabron<sup>10</sup>. » La Provence à cette époque, c'est également le territoire sur lequel l'Eglise d'Arles essaie d'établir une sorte de suzeraineté au détriment des deux autres métropoles d'Aix et d'Embrun. Ce sont donc les évêchés compris dans cette aire géographique qui nous intéressent ici ; ils sont particulièrement nombreux, bien que certains n'aient eu qu'une existence éphémère<sup>11</sup>. Le nombre important de villes et en particulier de cités, joint au morcellement du pays et à l'ancienneté de l'évangélisation (Marseille), permet de comprendre cette situation.

8. La durée des différents épiscopats peut être encore précisée en utilisant l'ordre des souscriptions. Celui-ci n'est pas toujours très rigoureux, surtout si l'on se souvient que nos évêques siègent à la fois à des conciles régionaux et aux grands conciles nationaux. En règle générale, le métropolitain signe le premier, suivi des autres évêques par ordre décroissant d'ancienneté.

9. Ce sont pratiquement les seuls témoignages utilisés dans cet article, laissant de côté les données de l'archéologie, de l'épigraphie, de la toponymie que nous n'avons pas les moyens de mettre en œuvre, et qui, en ce qui nous concerne, n'apportent que rarement des certitudes.

10. R. BUSQUET, *Histoire de Provence*, p. 107.

11. Seule la région située autour de Rome peut se prévaloir d'une pareille densité d'évêchés ; encore faut-il remarquer qu'il s'agit de créations des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles. Voir H. MARROU, *Nouvelle Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 477 pour la carte des Gaules, et p. 462 pour celle de l'Italie. De nos jours, sept évêchés seulement recouvrent notre région : Aix, Avignon, Digne, Fréjus-Toulon, Gap, Marseille, Nice.

« Dernier réduit de l'occupation romaine en Gaule » (E. Duprat), la Provence attendit la chute de l'Empire romain pour voir les Barbares s'installer définitivement sur son sol. Cette installation, plus tardive qu'ailleurs, sera, semble-t-il, moins brutale, comme le montre la belle vitalité, dans la Gaule de la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle, de l'Eglise provençale, qui ne sera pas gênée, bien que les Barbares soient des ariens. Néanmoins, cette domination allait entraîner des luttes et des divisions qui ne tarderont pas à désorganiser la structure ecclésiastique : démembrement de provinces, impossibilité de tenir des conciles<sup>12</sup>.

### I. — LA CARTE DES EVECHES

Quelle était donc la situation à la chute de l'Empire romain d'Occident en 476 ? On peut dire qu'à peu de choses près l'organisation épiscopale de la Provence est achevée<sup>13</sup>. En gros, on peut distinguer trois vagues de fondations d'évêchés :

- La période précédant la paix constantinienne qui a vu toute une série de fondations : Arles, Marseille, Vaison, Apt, Orange, Nice<sup>14</sup> ;
- Le iv<sup>e</sup> siècle, surtout entre 360 et 380, avec les fondations d'Embrun, Digne, Aix, Gap, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Cavaillon, Fréjus<sup>15</sup> ;
- Enfin, le v<sup>e</sup> siècle, avec Avignon, Carpentras, Toulon, Riez, Antibes, Cimiez, Vence, *Salinae* (Castellane) et Thorame<sup>16</sup>.

12. En gros, jusque vers 507, la Provence est aux mains soit des Wisigoths, soit des Burgondes ; de 507 à 537 on y trouve les Ostrogoths avec Theodoric (mort en 526) et ses successeurs, puis, à partir de 537, les Francs dont la pénétration toute politique au début allait entraîner bien des partages et bien des luttes qui finiront par désorganiser le pays. Voir à ce sujet E. DUPRAT, *Les Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 105 à 123 ; du même, « Essai sur l'histoire politique d'Avignon durant le haut Moyen Age », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (1908), p. 27-58 ; R. BUSQUET, *Histoire de Provence*, p. 98-119, et plus récemment l'*Histoire de la Provence* publiée sous la direction d'Edouard BARATIER, p. 75 à 99 et l'*Atlas Historique Provence*, cartes 34-36.

13. Voir J.-R. PALANQUE, « Les évêchés provençaux à l'époque romaine », dans *Provence Historique*, t. I (1951), p. 104 à 114.

14. Les premiers évêques connus sont : Trophimus (vers 240-250) pour Arles, Oresius (314) pour Marseille, Daphnus (314) pour Vaison, Auspicius (III<sup>e</sup> s.) pour Apt, Constantius (381-393) pour Orange, Amantius (381) pour Nice (J.-R. PALANQUE, *loc. cit.*, p. 110-112).

15. Les premiers évêques connus sont : Marcellinus (vers 365) pour Embrun, Vincentius (374) pour Digne, Maximinus (vers 375) pour Aix, Teridius (vers 370) pour Gap, Paulus (374) pour Saint-Paul-Trois-Châteaux, Genialis (394) pour Cavaillon, Acceptus (394) pour Fréjus (J.-R. PALANQUE, *ibid.*, p. 112-114).

16. Les premiers évêques connus sont : Nectarius (439-451) pour Avignon, Constantianus (439-451) pour Carpentras, Augustalis (441-450) pour Toulon, Maximus (433-452) pour Riez, Armentarius (442-451) pour Antibes, Valerianus (439-451) pour Cimiez, Severus (419-442) pour Vence, Claudius (439-442) pour Castellane, Severianus (439-450) pour Thorame (J.-R. PALANQUE, *ibid.*, p. 114).

Comptant déjà 22 sièges épiscopaux avant la chute de l'Empire, la carte des évêchés provençaux n'est pas encore complète : Sisteron en Narbonnaise Seconde, Senez et Glandèves dans les Alpes-Maritimes vont compléter cette liste au VI<sup>e</sup> siècle.

Aucun évêque n'est connu de façon certaine à SISTERON avant Iohannes, qui siégeait au temps du roi Gondebaud, lequel mourut au début du VI<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Tout ce que nous savons sur lui provient de la vie de saint Marius<sup>18</sup>. Il est impossible de dire s'il est ou non le premier évêque de Sisteron, bien que cela soit très vraisemblable. On peut admettre en effet que l'évêché de Sisteron s'est détaché de celui de Gap à une époque tardive, que l'on pourrait placer à la fin du V<sup>e</sup> siècle. La situation marginale de Sisteron par rapport au territoire de son diocèse milite en faveur de cette hypothèse<sup>19</sup>. Le nom de cet évêque n'apparaît pourtant pas au bas des canons conciliaires de l'époque.

Marcellus de Senez signe en 506, avec l'indication du nom de son siège, les canons du concile d'Agde<sup>20</sup>. Il est probablement le premier évêque de SENEZ, installé au moment de la réorganisation de l'Eglise provençale après la chute de l'Empire. Le siège de Senez a peut-être bénéficié à cette époque, comme nous le verrons plus loin, d'un transfert au détriment de Thorame dont le seul évêque connu assistait en 442 au concile de Vaison<sup>21</sup>.

Quant à GLANDÈVES, le premier évêque attesté par des documents sûrs n'apparaît qu'en 541. Il s'agit de Claudius, qui se fit représenter au concile d'Orléans par le prêtre Benenatus<sup>22</sup>. Il ne semble guère possible d'admettre pour Glandèves une création aussi tardive, à la fin de l'épiscopat de Césaire, alors que la belle

17. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 288, notes 1 et 2.

18. ALBANÈS, *Gallia christiana novissima*, t. I, col. 665 à 667. Marius aurait été appelé par Iohannes pour fonder un monastère.

19. MANTEYER, *Les origines chrétiennes de la Seconde Narbonnaise*, p. 55 et 115, estime que l'évêque d'Aix avait à l'origine une juridiction qui s'étendait sur les territoires d'Aix, de Sisteron et de Gap. S'il est difficile d'admettre que les évêchés de Sisteron et de Gap se soient détachés du siège d'Aix, car il y avait entre eux le siège d'Apt attesté dès 314, l'hypothèse d'un démembrement du territoire de Gap au profit de Sisteron peut être retenue.

20. MANSI, t. VIII, col. 336-338. Rien ne permet de situer à Senez, Ursus, et encore moins Ursus I et Ursus II, proposés par FÉRAUD, *Souvenirs religieux des églises de la Haute-Provence*, p. 258, dont l'attribution à ce siège est polycarpique (DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 293, note 4).

21. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 295 ; J.-R. PALANQUE, *loc cit*, p. 141.

22. MAASSEN, p. 98 (II).

époque de la réorganisation de l'Eglise provençale touchait à sa fin. Si Claudius est le premier évêque de Glandèves, on peut le supposer fort âgé à cette date puisqu'il n'assistait pas personnellement au concile d'Orléans. Mais alors pourquoi ne paraît-il pas aux conciles provençaux antérieurs ? à moins qu'un de ses prédécesseurs ne se trouve parmi ceux dont nous ignorons le siège.

Dorénavant, il n'y aura plus de fondation d'évêchés dans cette partie de la Gaule méridionale, mais d'autres modifications vont intervenir. Certains sièges attestés à l'époque romaine disparaissent, leur territoire venant agrandir celui d'un évêché voisin, tandis que des évêques changent de résidence à l'intérieur de leur diocèse. Disparition d'évêchés, transferts, fusions, voilà ce qu'il convient maintenant d'examiner. Une remarque s'impose tout d'abord ; à l'exception de Carpentras-Venasque, ces modifications vont essentiellement affecter les petits évêchés, particulièrement nombreux dans les vallées alpestres dépendant de la métropole d'Embrun, sans doute parce que ces cités peu importantes sont plus facilement touchées que d'autres par les conditions nouvelles issues de la chute de l'Empire.

Dans l'ancienne *provincia Alpium Maritimarum* se présentent les cas de *Rigomagus*, de Thorame, de *Salinae* (Castellane), de Nice et de Cimiez.

*Rigomagus* pose un double problème, celui de sa localisation géographique, et celui de savoir si cette *civitas*, mentionnée par la *Notitia Galliarum* immédiatement après Digne, a été ou non le siège d'un évêché. Sa localisation a fait l'objet de toute une série d'hypothèses, depuis celle de Gassendi en 1654<sup>23</sup> qui, assimilant *Rigomagus* à *Brigomagus*, propose Briançon, jusqu'à celle d'A. Longnon<sup>24</sup> qui penche pour la vallée de Barcelonnette ; hypothèse reprise récemment par M. G. Barrauol<sup>25</sup> qui établit solidement

23. *Notitia Ecclesiae Diniensis*, p. 54 : *esse non Rigomagensium, sed Brigomagensium legendum*. GASSENDI déclare que Polycarpe de la Rivière est l'auteur de cette lecture fondée sur des documents en sa possession.

24. *Mélanges Renier*, p. 395-404. D'autres hypothèses proposaient Chorges (BOUCHE, *Chorégraphie...*, t. I, p. 116-118 et 925 et ROMAN, *Bulletin Société des Basses-Alpes*, 1887-1888, p. 267), Thorame (DUCHESNE, « La civitas Rigomagensium », dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. 43, p. 36 à 46).

25. « *Rigomagus* et la vallée de Barcelonnette », dans *Actes du congrès historique Provence-Ligurie*, 1964, p. 41 à 58. Plus récemment le chanoine L. JACQUES, « Barcelonnette et la cité Rigomagensis », dans le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* (1969), p. 110-121, propose de situer le *Rigomagus* antique au lieu dit « Villeveille », entre Barcelonnette et Faucon.

cette localisation dans la vallée de l'Ubaye. Si ce premier problème a été heureusement résolu, le second reste entier. On ne connaît en effet de façon sûre aucun nom d'évêque de *Rigomagus*. Cette *civitas* serait-elle la seule des *Alpes Maritimae* à n'avoir pas été le siège d'un évêché ? ou bien la seule dont aucun nom d'évêque ne nous soit parvenu ? Invoquer à ce propos la rareté des documents n'est pas un argument décisif. En effet, cette même rareté nous permet de connaître au moins un nom d'évêque pour les autres cités, et dans la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle, les documents conciliaires sont suffisamment nombreux en Provence. L'évêque de *Rigomagus* n'aurait-il assisté à aucun concile, ou par un étrange hasard se serait-il trouvé présent aux seuls conciles dont nous ne possédons pas les souscriptions complètes ? Dans ce cas, il faudrait le chercher parmi ceux dont le nom est connu mais auxquels on ne peut attribuer un siège. Il est peut-être plus simple d'admettre que l'organisation des diocèses n'étant pas encore terminée dans les vallées alpestres au moment de la chute de l'Empire, la *civitas Rigomagensium*, qui ne possédait pas alors d'évêché, n'en sera pas dotée à un moment où nous assistons à des disparitions et à des fusions (fin V<sup>e</sup>-début VI<sup>e</sup> siècle) et que son territoire a été incorporé à celui d'Embrun.

Les cas de Thorame et de *Salinae* représentent bien les vicissitudes de cette réorganisation. La *Notitia* ne mentionne pas *Eturamina* (Thorame) dont un évêque Severianus assista au concile de Vaison en 442<sup>26</sup>. Après lui, il n'y a plus aucune mention d'évêque de ce lieu. La même remarque peut être faite pour *Salinae* (Castellane) dont nous ne connaissons qu'un seul évêque, Claudius, qui assista au V<sup>e</sup> siècle à plusieurs conciles régionaux. Par ailleurs, au VI<sup>e</sup> siècle, apparaît dans cette même région un nouvel évêché, Senez. D'où l'hypothèse vraisemblable de la disparition<sup>27</sup> de ces deux sièges et de leur remplacement, dans la deuxième moitié du V<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, au moment des bouleversements qui ont précédé et suivi la chute de l'Empire, par le seul évêché de Senez, qui les aurait ainsi englobés. A. Longnon<sup>28</sup> estime d'ailleurs qu'*Eturamina* était à l'époque romaine le siège

26. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 295.

27. Le territoire des anciens évêchés venant agrandir ou former celui de Senez.

28. *Mélanges Renier*, p. 397.

de l'évêché de Senez, siège abandonné à l'époque barbare. Hypothèse séduisante, mais pourquoi l'évêque de Senez se serait-il installé au v<sup>e</sup> siècle en dehors de la cité ou dans une cité de création toute récente<sup>29</sup> ? Pour expliquer la disparition de l'évêché de *Salinae*, les solutions proposées sont bien entendu divergentes<sup>30</sup>.

Nice et Cimiez, bien que situées fort près l'une de l'autre, furent toutes deux le siège d'un évêché. Si Cimiez était une cité des *Alpes Maritimae*, Nice n'était qu'une enclave marseillaise qui allait bénéficier de plus en plus de sa situation portuaire<sup>31</sup>. La coexistence de deux évêchés, si proches l'un de l'autre, peut sembler une anomalie, et dès le milieu du v<sup>e</sup> siècle la fusion était réalisée<sup>32</sup>, au profit de quel siège ? on l'ignore. Examinons pourtant les souscriptions conciliaires. Magnus a le titre d'*episcopus ecclesiae Cemelensis et Nicaensis* au concile d'Orléans en 549 et d'*episcopus ecclesiae Cemelensis* au concile d'Arles en 554<sup>33</sup>. Si la première souscription confirme bien la fusion des deux sièges, il semble, d'après la seconde, de cinq ans postérieure, que cette fusion se fit au profit de Cimiez qui avait le rang de *civitas*. Néanmoins, Grégoire de Tours mentionne, dans un récit relatif à l'année 581 environ<sup>34</sup>, un Austadius évêque de Nice. En 585, c'est un représentant de Catulinus, *episcopus a Niccia*, qui assiste au concile de Mâcon, tandis qu'Abraham *ex civitate Niccia* assiste au concile de Paris en 614<sup>35</sup>. Il n'y a guère de doutes à avoir. La fusion se fit d'abord logiquement au profit de Cimiez qui avait le rang de cité<sup>36</sup> et les évêques se disent évêques de Nice et de Cimiez ou

29. On peut aussi admettre qu'*Eturamina* était tout simplement le nom de la résidence de l'évêque de Senez à l'époque romaine, reprenant le raisonnement qui permettait à Mgr Duchesne d'identifier *Eturamina* à *Rigomagus*.

30. DUCHESNE, *Fastes*, p. 295. LAURENSI, *Histoire de Castellane*, p. 56-65, met en cause l'invasion des Sarrasins. Le rattachement est, semble-t-il, bien antérieur (fin v<sup>e</sup> - vi<sup>e</sup> s.).

31. P.-A. FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence*, p. 79-81.

32. L. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 297-298 ; J.-R. PALANQUE, *loc cit.*, p. 125-127.

33. MAASSEN, p. 111 (13) et 120 (2).

34. *Historia Francorum*, VI - 6. L. DUCHESNE, *Fastes*, p. 298.

35. MAASSEN, p. 173 (26) et 192 (12).

36. On peut également avancer l'argumentation suivante en faveur de cette hypothèse. Au milieu du v<sup>e</sup> siècle, l'évêque d'Aix avait obtenu du pape l'annulation d'une première réunion des deux sièges et était même allé consacrer un évêque à Nice pour « mieux affirmer ses droits et pour prévenir toute intervention étrangère ». C'est alors qu'Ingenuus d'Embrun, défendant la cause de sa province, obtint une nouvelle sentence de réunion, qu'il ne pouvait, semble-t-il, souhaiter qu'au profit de Cimiez, cité sur laquelle ses droits étaient bien établis, et non pas au profit de Nice (simple *castellum* dépendant de Marseille) qui avait été l'objet de convoitises aixois. Les prétentions de l'évêque d'Aix souspoussaient la séparation des deux sièges, celles d'Embrun leur fusion au profit de Cimiez. Cf. J.-R. PALANQUE, *loc cit.*, p. 125 à 127.



de Cimiez seulement. Mais, au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, les évêques abandonnent Cimiez dont le déclin s'accroît au profit de Nice et ne conservent plus que le titre d'évêque de Nice, lent abandon qui a d'ailleurs certainement autorisé des périodes de retour à Cimiez.

En dehors des *Alpes Maritimae*, le seul transfert de siège concerne Carpentras, dont l'évêque est allé résider à VÉNASQUE certainement dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle, comme le montre l'analyse des souscriptions conciliaires. Le titre de Vénasque apparaît à côté de Carpentras dès le concile d'Orléans de 541<sup>37</sup>. Mais en 549, à un autre concile tenu à Orléans, seul le titre d'*episcopus Carpentoratensis* est mentionné<sup>38</sup>. Tétradius signe *episcopus Vindascensis* au concile de Paris en 573 et Boethius, *episcopus Carpentoratensis* à celui de Valence en 584, mais son épitaphe a été retrouvée près de Vénasque<sup>39</sup>. Son successeur prendra le titre d'évêque de Vénasque, le seul à apparaître dorénavant<sup>40</sup>. Là encore, comme pour Nice et Cimiez, le transfert s'est effectué progressivement, l'évêque résidant tantôt à Vénasque, tantôt à Carpentras. Ce n'est qu'à l'extrême fin du VI<sup>e</sup> siècle, ou peut-être au début du VII<sup>e</sup> siècle, que l'évêque paraît durablement installé à Vénasque.

Voilà comment on peut présenter la situation des évêchés provençaux au début de l'époque barbare. Trois créations nouvelles aboutissent à doter toutes les anciennes *civitates* d'un siège épiscopal. Mais on assiste surtout à des disparitions, à des transferts, à des fusions concernant à peu de choses près les petits centres montagnards. En s'en tenant aux faits précis et à eux seuls (ils sont peu nombreux certes, mais dans l'ensemble suffisants), il est possible de suivre avec une certaine rigueur l'histoire de ces transferts et de ces réunions qui furent lents, n'excluant pas des retours momentanés à la situation antérieure. A partir du VI<sup>e</sup> siècle, les installations nouvelles paraissent solides ; l'Eglise provençale est-elle entrée dans une nouvelle période de stabilité ?

---

37. *Clematius episcopus civitatis Carpentoratensium et Vindacensium*, MAASSEN, p. 97 (20).

38. MAASSEN, p. 110 (11).

39. MAASSEN, p. 149 (31), 150 (3), 163 (27). L. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 273.

40. MAASSEN, p. 192 (1) et 213 (32).

## II. — LES RELATIONS ECCLESIASTIQUES

Nous nous limiterons ici à l'étude du vieux problème de l'organisation métropolitaine qui pose d'ailleurs immédiatement celui des rapports des évêques avec la papauté. En gros, quelles conséquences vont avoir la disparition d'un ensemble politiquement unifié et organisé et son remplacement par des royaumes aux frontières mouvantes et à l'histoire agitée ?

L'établissement de l'organisation métropolitaine en Gaule et tout particulièrement dans le Sud-Est fut lent et difficile. Toute une série de péripéties liées à des conditions particulières jalonnent cette histoire : les prétentions de l'évêque de Marseille, Proculus, en Narbonnaise Seconde, celles de l'évêque d'Arles, Patrocle, à qui le pape Zosime avait conféré en 417 non seulement les droits métropolitains sur l'ancienne Narbonnaise, mais encore le pouvoir de régler toutes les affaires ecclésiastiques en Gaule, sont les principales. Ainsi, dans la deuxième décennie du v<sup>e</sup> siècle, les évêques d'Aix et d'Embrun ont été dépossédés de leurs droits au profit de celui d'Arles qui, de plus, avait obtenu du pape une faveur tout à fait spéciale et nouvelle en Gaule<sup>41</sup>. Néanmoins, à partir du milieu du v<sup>e</sup> siècle, l'évêque d'Aix parvenait à exercer son autorité métropolitaine sur toute l'étendue de sa province, tandis que quelques années plus tard, vers 465, Ingenuus d'Embrun faisait reconnaître ses droits sur la sienne. A la fin de l'époque romaine, tout était rentré dans l'ordre, les métropolitains d'Aix, d'Arles et d'Embrun exerçaient chacun leur autorité dans leurs provinces respectives. Mais cela ne va pas durer longtemps ; avec l'arrivée des Barbares, le siège d'Arles parviendra à retrouver les prérogatives qu'il avait dû abandonner.

L'installation des Barbares fit disparaître les circonscriptions administratives qui servaient de cadres ecclésiastiques. Le pays est partagé entre des princes souvent rivaux, sa géographie politique change sans arrêt, les anciennes provinces sont morcelées et relèvent parfois de pouvoirs différents : le métropolitain d'Aix

41. L. DUCHESNE, *Fastes...*, t. I, p. 86-146 et article dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, t. III. E. GRIFFE, dans *Bulletin de Littérature Ecclésiastique* (1950). E. BABUT, *Le Concile de Turin* (1910). J.-R. PALANQUE, « Les évêchés provençaux », dans *Provence Historique* (1951), p. 113-128. G. LANGGARTNER, *Die Gallienpolitik der Päpste* et C.R. de J.-R. PALANQUE, dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* (1965), p. 866.

subit la domination des Wisigoths ; ses suffragants d'Apt et de Sisteron celle des Burgondes. Les conciles ont de plus en plus tendance à réunir des évêques appartenant au même royaume, soumis à la même autorité politique : Agde est le concile du royaume Wisigoth, Epaone celui des Burgondes. Dans la Gaule du Sud-Est, cette situation a des conséquences particulièrement importantes. A partir de 523, en effet, la domination politique des Ostrogoths correspond en gros aux territoires sur lesquels les évêques d'Arles, Patrocle et Hilaire, avaient estimé avoir des droits particuliers. Cette circonstance ajoutée à la renaissance politique de la ville, grâce à Théodoric, va aider grandement les évêques d'Arles dans la reprise de l'exercice de leurs droits métropolitains au détriment de leurs voisins d'Aix et d'Embrun. La vertu d'un grand nombre d'entre eux, leur sainteté même, et l'octroi du vicariat feront le reste.

Le vicariat apostolique était un privilège extraordinaire accordé par le pape à l'évêque d'Arles qui devenait l'intermédiaire entre l'épiscopat des Gaules et le siège de Rome. « Désormais, aucun évêque, aucun clerc des Gaules ne devait être admis auprès du pape s'il n'était porteur de *litterae formatae* délivrées par l'évêque d'Arles ; toutes les affaires ecclésiastiques de la Gaule devaient être déférées à l'évêque d'Arles, à moins que leur gravité ne nécessitât l'intervention du pape lui-même <sup>42</sup>. » Cette institution subit un certain nombre de vicissitudes. Sous Léontius, le premier évêque d'Arles de notre période, elle s'affirma grâce au pape Hilaire. Malgré les difficultés dues aux invasions, les papes, dès la première vague passée, entretenirent de nouveau avec l'évêque Aeonius des relations assez suivies, principalement entre 494 et 500. Mais c'est seulement avec Césaire que l'on peut parler d'un véritable vicariat apostolique, tandis que la primatie d'Arles va connaître son apogée. Par les lettres du 6 novembre 513, le pape Symmaque confirme la délimitation opérée autrefois par le pape Léon des ressorts respectifs d'Arles et de Vienne et accorde à Césaire l'usage du pallium (*per omnes gallicanas regiones, utendi pallio concessimus facultatem* <sup>43</sup>), la surveillance générale des affaires de Gaule et le droit de convoquer des conciles. Il est

42. L. DUCHESNE, *Fastes...*, t. I, p. 87.

43. ALBANES, *G.C.N., Arles*, col. 51-52 (107-108).

évident que ce droit de surveillance se limita aux provinces d'Aix et d'Embrun, dont un assez grand nombre d'évêques assistèrent aux conciles présidés par Césaire en 506, 524, 527, 529, 533<sup>44</sup>. Césaire, malade ou trop âgé (il mourut l'année suivante), n'assista pas au concile national de 541. Son successeur Auxanius reçut *in extremis* le 22 mai 545 le vicariat et l'usage du pallium<sup>45</sup>. Aurelianus fut nommé vicaire du pape le 23 août 546 et reçut le pallium. Dans une autre lettre, le pape rappelle à tous les évêques des Gaules qu'il a confié à l'évêque d'Arles le soin de le représenter<sup>46</sup>, ce qui n'empêche d'ailleurs pas l'évêque de Lyon, Sacerdos, de présider le concile national de 549. En revanche, Sapaudus, d'Arles, préside le concile de Paris de 552, auquel assistaient les métropolitains de Trèves, de Vienne, de Bourges, de Bordeaux et de Sens. Cette prééminence ne peut s'expliquer par son ancienneté, car il avait au plus trois ans d'épiscopat. Duchesne estime aussi<sup>47</sup> qu'on ne peut invoquer sa situation de vicaire, car il ne le devint qu'en 557. L'argument paraît fragile ; en effet, la lettre pontificale de 557 n'est que la confirmation officielle de ce privilège, que Sapaudus possédait déjà par son titre même de métropolitain d'Arles. Il préside le concile de Valence en 585, mais il est alors le doyen d'âge des métropolitains. Le 12 août 595, le pape Grégoire accorda le vicariat à Virgilius ; le même jour il notifie « *universis episcopis Galliarum* » qu'il a confié à l'évêque d'Arles le soin de le représenter<sup>48</sup>. Le successeur de Virgile, Florianus, ne reçut que le pallium<sup>49</sup>. Au concile de Paris de 614, où furent réunis les métropolitains de Lyon, de Vienne, de Rouen, de Trèves, de Besançon, de Cologne, de Bourges, de Sens, de Reims, d'Eauze, l'évêque d'Arles signe second, immédiatement après celui de Lyon, bien qu'il soit loin d'être un des plus anciens métropolitains. Son successeur, Théodosius, ne reçut même plus le pallium ; il fut d'ailleurs suspendu de ses fonctions en 650. Félix assista bien en 680 au concile de Rome, mais depuis déjà plus de soixante ans l'évêque d'Arles ne jouait plus qu'un rôle très effacé.

44. L. DUCHESNE, *l'Église au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 509, pense que c'est par ordre du roi que Césaire présida le concile d'Agde, car il ne voit pas comment, avec les bouleversements politiques, les anciens privilèges attribués à Patrocle et à Hilaire auraient pu s'appliquer.

45. ALBANES, *G.C.N., Arles*, col. 62 (135).

46. *Ibid.* (138-139).

47. DUCHESNE, *Fastes...*, t. I, p. 139.

48. ALBANES, *G.C.N., Arles*, col. 69-70 (164-165).

49. *Ibid.*, col. 72 (175).

Quels sont donc dans ces conditions les résultats positifs de l'institution du vicariat ? Elle a tout d'abord permis à l'évêque d'Arles de prendre place parmi les principaux métropolitains : il signe dans les premiers, pratiquement toujours le premier ou le second, jamais le troisième, les canons des grandes conciles nationaux. Elle lui a également permis d'entretenir des relations très suivies avec le Siège Apostolique : aucun métropolitain des Gaules, même pas celui de Lyon, n'a échangé autant de lettres avec Rome que celui d'Arles. Elle lui a même quelquefois permis de servir de lien entre le pape et le souverain mérovingien. Pourtant, le vicariat ne parvint jamais à se débarrasser des contradictions qui avaient présidé à sa naissance ; malgré les rappels de nombreux papes, l'évêque d'Arles n'a jamais été l'intermédiaire entre le Saint-Siège et l'épiscopat gaulois. Le premier canon du concile d'Orléans de 541 prévoit que, s'il s'élève un doute sur la date de la fête de Pâques, les métropolitains devront demander la solution au Siège Apostolique. Pourquoi ne pas suivre la coutume de l'Eglise d'Arles, qui devait être parfaitement informée de ce qui se passait à Rome, surtout à une époque où Césaire, si soucieux de la discipline romaine, était encore évêque ? On peut certes invoquer que le Saint-Siège donnera sa réponse par l'intermédiaire d'Arles, ce qui n'est d'ailleurs pas prouvé ; cela n'empêche pas que l'idée de s'adresser à la métropole du Sud-Est ne germe pas spontanément dans l'esprit de l'épiscopat franc. (D'ailleurs, l'Eglise d'Arles n'était pas représentée au concile de 541.) Et même dans les rares circonstances où il l'aurait désiré, le clergé franc n'a pas toujours trouvé auprès du vicaire du pape des réponses bien précises aux problèmes qui le préoccupaient. A propos de l'affaire des Trois Chapitres, par exemple, l'évêque d'Arles Aurelianus se « voyait assailli » de diverses questions émanant des évêques des Gaules, mais le vicaire du pape n'était guère mieux renseigné que ses collègues sur ce qui se passait à Constantinople et il dut y envoyer un messenger pour s'informer. Par la suite, il faut le dire, une importante correspondance fut échangée entre le pape et l'épiscopat franc par l'intermédiaire du métropolitain d'Arles : le pape exposait à celui-ci les positions qu'il avait dû prendre et lui demandait de le tenir au courant des réactions des Francs. Mais cette affaire est exceptionnelle. L'épiscopat franc, qui n'entretenait pas de relations bien suivies avec Rome (on voit rarement, pour ne pas dire jamais, des évêques francs allant à Rome et passant par Arles ou Mar-

seille), n'avait guère besoin sur son sol d'un vicaire du Siège Apostolique et, le cas échéant, il préférerait correspondre directement avec le pape. Les papes, de leur côté, en dépit des privilèges accordés aux évêques d'Arles, s'adressaient parfois directement aux autres évêques. C'est très net à propos de Grégoire le Grand (qui pourtant correspondait souvent avec l'évêque d'Arles) : il recommande tel missionnaire qu'il envoie en Angleterre à un évêque gaulois sans passer par le siège d'Arles.

Le vicariat restera toujours quelque chose d'artificiel, d'imposé de loin, qui ne parviendra jamais à s'acclimater parfaitement en Gaule ; surtout il ne permettra pas à Arles de supplanter un autre siège, celui de Lyon, dont les privilèges étaient plus solides et, partant, mieux acceptés. A partir de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la présidence des conciles nationaux revient d'emblée au titulaire de ce siège, qui prend à Mâcon en 585, de façon toute privative d'ailleurs, le titre d' « *episcopus patriarcha* »<sup>50</sup>. C'est encore à l'évêque de Lyon que revint l'honneur de célébrer, sous le pontificat de Grégoire le Grand, l'ordination épiscopale d'Augustin, premier archevêque de Cantorbery. Le vicariat était bien mort. Personne en Gaule ne protesta quand le pape cessa de conférer à l'évêque d'Arles un titre devenu non seulement inutile, mais encore préjudiciable aux intérêts de la papauté, puisque Licerius et Virgilius s'approprièrent, grâce à ce titre, les revenus des domaines pontificaux de Provence. D'autre part, le siège d'Arles, après avoir eu à sa tête des évêques d'une si grande vertu : Aeonius, Césaire, Aurelianus, Virgilius, était tombé au milieu du VII<sup>e</sup> siècle entre les mains d'un prélat indigne, Théodosius, ce qui contribua beaucoup à lui retirer le peu qui lui restait de sa primauté spirituelle<sup>51</sup>.

La primatie a eu pourtant un résultat positif : l'immixtion du prélat d'Arles dans les affaires d'Aix et d'Embrun. Nous avons vu toutes les difficultés de ces deux évêques au V<sup>e</sup> siècle pour se défaire de la tutelle arlésienne. Par son abstention au concile d'Agde, l'évêque d'Aix a bien montré qu'il tenait à préserver une

50. MAASSEN, *Concilia*, p. 164.

51. Remarquons en passant comment Grégoire le Grand, en dépit de ses relations étroites avec Virgile d'Arles, envoie, sans tenir compte de son vicaire à Arles, des lettres à plusieurs évêques de Gaule. Dans l'une d'elles, le pape demande à son correspondant Aredius de Gap (ALBANÈS, *G.C.N.*, Aix, *Instrumenta*, col. 269-270, texte II) de le tenir au courant secrètement (*subtiliter*) des décisions d'un concile. Pas un mot de l'évêque d'Arles.

indépendance si chèrement acquise. Mais Césaire ne l'entendait pas ainsi. Fort de sa qualité de vicaire apostolique, il écrivit en 514 au pape Symmaque pour lui dire que, malgré ses supplications et ses sollicitations, l'évêque d'Aix refuse de se soumettre<sup>52</sup>. La réponse de Symmaque, datée du 11 juin 514, confirme les privilèges d'Arles ; l'évêque d'Aix figure nommément parmi ceux qui doivent obéir au métropolitain d'Arles<sup>53</sup>. Certes, le pape prenait soin de souligner que les hautes fonctions qu'il accordait à Césaire n'étaient pas une atteinte aux privilèges des autres Eglises ; en fait, l'évêque d'Aix dut se soumettre purement et simplement. En 524, il assista au concile d'Arles et son nom figure parmi ceux des autres évêques, d'après son rang d'ancienneté. En 527, il est absent, ce qui n'empêche pas le concile d'envoyer une lettre à un de ses « suffragants », l'évêque d'Antibes, pour le suspendre pour un an de ses fonctions. C'est Césaire seul qui s'occupe de faire régner la discipline dans la province de son voisin ; l'intitulé de la lettre est clair à cet égard<sup>54</sup>. Il assista pourtant aux deux conciles tenus en 529 et signe d'après son rang d'ancienneté. A l'occasion du concile de Valence, réuni la même année, on remarque une fois de plus le peu de cas que Césaire faisait des droits des métropolitains voisins d'Aix et d'Embrun. Nous ne possédons pas la liste des canons, ni celle des évêques présents à ce concile ; mais les auteurs de la vie de Césaire nous apprennent que l'évêque d'Arles n'ayant pu s'y rendre, envoya « *praestantissimos uiros de episcopis* »<sup>55</sup>, et en particulier Cyprianus de Toulon qui en fut le président. En l'absence du métropolitain arlésien, la présidence n'est pas revenue à l'évêque d'Aix, ni à celui d'Embrun, mais, selon la vieille coutume, à un évêque connu par son ancienneté et par ses qualités. En 533, c'est encore un « suffragant » d'Aix, Contumeliosus de Riez, qu'ont à

52. ...*Aquensis etiam civitatis episcopum sanctitatis vestrae moneri praecipite constituitis, ut dum a metropolitano antistite ecclesiae Arelaten. ad synodale concilium fuerit evocatus (...) minime venire frustretur...* ALBANES, *G.C.N.*, Arles, col. 52 (109).

53. *Et si tam ecclesiae Aquensis antistites, vel alius quilibet metropolitano pontifici iuxta canonum definitionem evocatus obtemperare noluerit, noverit subdendum se, quod non obtamus ecclesiasticae disciplinae.* ALBANES, *G.C.N.*, Arles, col. 52 (110). La discipline arlésienne est d'une grande sévérité. Est-ce parce que les évêques d'Aix, de Marseille, de Toulon, de Riez, de Glandèves, de Vence, de Nice, de Cimiez cherchaient à s'opposer aux empiétements d'Arles ?

54. *Domino sancto ac venerabili fratri Agroetio episcopo, Caesarius episcopus et ceteri episcopi in Carpentoratensi synodo congregati.* MAASSEN, *Concilia*, page 42.

55. MAASSEN, *Concilia*, p. 59.

juger les évêques réunis par Césaire à Marseille. Cette fois, l'évêque d'Aix était présent, mais il n'est nullement question de lui dans les délibérations. Césaire s'occupe de tout ; il obtient la déposition du coupable, il écrit au pape pour lui faire approuver la sentence et c'est encore lui que le pape Jean II charge d'assurer l'intérim, nécessité par la condamnation de l'évêque de Riez ; c'est lui aussi qui est blâmé par le pape Agapet II pour son manque de modération. On voit donc clairement par ces exemples que Césaire considère l'évêque d'Aix comme un de ses suffragants, au même titre que celui de Vaison ou celui de Carpentras. Cependant, au concile national de 541, quelque chose de nouveau apparaît : en l'absence de Césaire, âgé ou malade, l'évêque d'Aix Maximus signe cinquième, immédiatement après les métropolitains de Bordeaux, d'Eauze, de Rouen et de Tours. Doit-on le considérer comme le plus ancien des suffragants qui assistaient à ce concile, ou un métropolitain qui aurait signé le dernier ? Le libellé de la souscription *Maximus Secundae Narbonensis episcopus*, autorise cette seconde hypothèse<sup>56</sup> d'autant plus facilement que son nom précède celui de Cyprianus de Toulon qui avait toujours signé avant lui<sup>57</sup> dans les conciles précédents. De toute façon, même si l'on admet qu'à la faveur de l'effacement d'Arles l'évêque d'Aix ait ainsi retrouvé une partie de ses privilèges, cela n'a pas de conséquences durables : au concile national de 549, l'évêque d'Aix signe de nouveau d'après son rang d'ancienneté, de même au concile régional de 554, et désormais à tous les autres conciles nationaux ou régionaux.

L'évêque d'Embrun n'a également pas pu exercer ses droits de métropolitain. Contrairement à son collègue d'Aix, il ne semble même pas en avoir eu le moindre désir. Il était certainement satisfait de sa situation de suffragant, puisque c'est parmi eux que nous le trouvons au concile d'Epaone en 517<sup>58</sup>. Nulle part, Césaire ne se plaint de son insubordination : il se fit représenter au concile de 524, assista en personne à ceux de 527 et de 529, mais on ne

---

56. MAASSEN, *Concilia*, p. 96. La formule *Secundae Narbonensis* figure seulement dans quelques manuscrits. Partout ailleurs, on trouve la mention *episcopus ecclesiae Aquensis*, utilisée aussi bien pour les métropolitains que pour les suffragants.

57. Dans quelques manuscrits seulement, la signature de l'évêque de Toulon précède celle de l'évêque d'Aix.

58. Les métropolitains de Besançon et de Tarantaise figurent également parmi les suffragants. Mais ces deux sièges n'étaient peut être pas considérés à l'époque comme des métropoles (voir L. DUCHESNE, *Fastes...*, t. I, p. 115).



le trouve pas à celui de 533. On le retrouve ensuite parmi les suffragants aux différents conciles régionaux ou nationaux des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. D'ailleurs, plusieurs évêques de la province d'Embrun n'assistent pas à ces conciles. Le manque de documents concernant cette province ne permet pas d'étudier en détail le rôle de son évêque ; il est probable qu'il ne fut pas bien grand et que Césaire s'occupa personnellement de toutes les affaires importantes.

Bref, à la faveur des circonstances politiques, invasions, occupation de la Provence par les Goths, grâce à la sainteté et à l'envergure de la plupart de ses évêques, Arles a pu recommencer à exercer des droits métropolitains qu'elle avait dû abandonner au milieu du V<sup>e</sup> siècle sur les deux provinces voisines d'Aix et d'Embrun. Mais cette apparente victoire ne saurait cacher un échec, puisque c'est au « patriarche » de Lyon que va revenir, et cela sans l'octroi retentissant de privilèges, la première place dans les grands conciles nationaux.

Cependant, les privilèges arlésiens, en multipliant les relations entre l'évêque d'Arles et la papauté, auraient dû contribuer à mettre l'épiscopat provençal au courant des grands problèmes de l'Eglise. Il aurait pu ainsi participer plus activement à la vie de la chrétienté de l'époque et acquérir une sorte de primatie de fait sur le reste de l'épiscopat gaulois. Nous l'avons déjà dit, ce ne fut pas le cas ; mais le problème mérite d'être examiné de plus près. Notons tout de suite qu'à part une certaine méfiance à l'égard de l'augustinisme, les grandes controverses n'ont point trop ébranlé les esprits. Avec l'arrivée des Barbares, l'arianisme aurait pu se propager (on sait qu'à l'exception des Francs qui étaient païens, les Barbares étaient ariens) ; il n'en fut rien. Malgré les assertions des auteurs du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle, qui placent presque partout des évêques ariens inconnus, ou qui insistent sur les persécutions ariennes, Burgondes et Wisigoths semblent avoir entretenu des relations convenables avec les populations gallo-romaines : c'est Alaric qui a autorisé la réunion du concile d'Agde, et c'est grâce à la bonne administration de Théodoric que Césaire a pu accomplir son œuvre immense de réorganisation. Bref, on peut soutenir sans trop d'exagération que la période de domination arienne est une des brillantes périodes de l'Eglise provençale. Mais la belle vitalité de cette Eglise, nous la devons alors bien plus à la forte personnalité de Césaire qu'à la faveur toute spéciale dont

il bénéficiait comme évêque d'Arles. C'est Césaire qui mit un terme aux querelles doctrinales en faisant triompher au concile d'Orange, en 529, un augustinisme modéré. Mais remarquons que les évêques se contentèrent d'apposer leur signature au bas de propositions extraites d'ouvrages de saint Augustin ou de Prosper d'Aquitaine, propositions adressées par le pape ou choisies par Césaire et qui n'envisagent que des questions générales sans entrer dans un véritable débat sur la grâce<sup>59</sup>.

Rares sont les conciles provençaux ou nationaux de l'époque qui s'occupent de questions théologiques. Les conciles de 524, 527, 533 n'en parlent pas, ni celui de 541. En revanche, le concile qui se réunit à Orléans en 549 inaugure la série de ses canons, chose extraordinaire en Gaule, par la condamnation des erreurs d'Eutychès et de Nestorius, condamnation rapide et bien vague d'ailleurs, condamnation toute formelle, qui ne s'attarde pas aux détails théologiques. Entre 556 et 560, de nombreuses lettres furent échangées entre le roi Childebart, Arles et Rome à propos de l'affaire des Trois Chapitres. Le pape dut multiplier les professions de foi et les explications ; il alla même jusqu'à s'excuser auprès de l'archevêque d'Arles pour « une lettre qu'il avait écrite étant diacre, ayant dû changer après de sentiment<sup>60</sup> ». Mais la controverse finit par s'éteindre d'elle-même. Des évêques provençaux assistèrent en 650 au concile de Chalon-sur-Saône dont le premier canon rappelle que la foi de Nicée et de Chalcedone doit être avant tout maintenue<sup>61</sup>. Mais c'est encore une formule vague. En 680, l'évêque d'Arles, Félix, « *legatus venerabilis synodi per Galliarum provincias constitutae* », et un diacre de l'Eglise de Toulon, Taurinus, assistent au concile de Rome contre les monothélites<sup>62</sup>, mais leur rôle paraît effacé.

Ainsi, malgré la primatie et le vicariat, l'Eglise provençale est restée pratiquement en dehors des grandes controverses théologiques de l'époque. Néanmoins, on ne saurait sous-estimer son rôle dans un cadre purement gaulois ; mais nous le devons essentiel-

59. MAASSEN, *Concilia*, p. 44-54.

60. ALBANES, *G.C.N., Arles*, col. 66 (155). L. DUCHESNE, *l'Eglise au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 236. G. BARDY, art. cité. Voir les canons des conciles cités dans MAASSEN, *loc. cit.* et HÉPELÉ-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. II et t. III.

61. MAASSEN, *Concilia*, p. 209.

62. ALBANES, *G.C.N., Arles*, col. 77 (184) et *G.C.N., Toulon*, col. 28 (30).

lement à l'action de quelques évêques. Cependant, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la situation de l'Église provençale se dégradait sérieusement.

### III. — LE PROBLEME DES LACUNES DANS LES LISTES EPISCOPALES

L'indigence, pour ne pas dire l'inexistence, des listes épiscopales à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle a déjà frappé bien des historiens. Les listes, après avoir présenté des lacunes de plus en plus importantes, deviennent désespérément muettes et cette situation se prolonge au moins jusqu'au règne de Louis le Pieux.

D'autres régions de la Gaule mérovingienne connaissent une situation analogue : Bretagne et Normandie à l'ouest d'une ligne allant de l'embouchure de la Loire à celle de la Seine, Savoie et Suisse actuelles, et surtout toute la Gaule méridionale au sud d'une ligne Bordeaux-Vienne. Remarquons également qu'on ne connaît dans la Gaule du Sud-Est qu'un seul monastère fondé au VII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'à la même époque les fondations sont très nombreuses dans la Gaule du Nord<sup>63</sup>. C'est malgré tout en Provence que les lacunes sont les plus importantes et les plus généralisées<sup>64</sup>. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Tout d'abord l'absence de catalogues épiscopaux sûrs. Duchesne a montré<sup>65</sup> que les catalogues provençaux ne présentaient pas de garanties suffisantes et devaient être écartés toutes les fois que leur témoignage n'était pas confirmé par un autre document. Or, durant les périodes troublées du V<sup>e</sup> siècle ou de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> et du début du VIII<sup>e</sup> siècle, dans les provinces qui ne présentent pas d'interruption grave des listes épiscopales, il y a pourtant très souvent une nette diminution des données biographiques relatives aux évêques. Parfois même, seuls les noms sont connus et, dans ce cas, ils sont tirés des anciens catalogues épiscopaux qui offrent pour ces provinces-là, ainsi que l'a montré Duchesne, toutes les garanties souhaitables<sup>66</sup>.

63. Voir J. HUBERT, *L'art préroman*, p. 174, fig. 190, et p. 175, fig. 191.

64. Elles sont également très importantes dans la province d'Eauze-Auch.

65. DUCHESNE, *Fastes...*, t. I, p. 3 à 5.

66. Ce fait est très facile à remarquer : il n'y a qu'à consulter les trois tomes des *Fastes épiscopaux*. On constate que la plupart du temps (généraliser serait dangereux) les notices des *Fastes* sont beaucoup plus courtes pour les évêques des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles et qu'elles se réduisent parfois à un simple nom tiré des catalogues qui méritent confiance.

D'autre part, nous avons déjà montré que la plupart des évêques provençaux sont connus seulement par les souscriptions conciliaires et, de ce fait, à une époque où les conciles deviennent plus rares, les chances de connaître les noms de ces évêques diminuent considérablement, et même disparaissent totalement<sup>67</sup>. Il s'agit quelquefois d'un simple hasard : ainsi, la découverte des souscriptions du concile de Paris de 614 a permis de compléter un bon nombre de listes provençales et de combler des lacunes. A partir du milieu du VI<sup>e</sup> siècle, les conciles ne se tiennent plus en Provence, mais dans le reste de la Gaule : le Midi devient une région quelque peu excentrique et les évêques, en raison de la longue distance, de l'insécurité croissante des routes et aussi peut-être à cause de leur négligence due sans doute à la diminution de leur esprit pastoral, ne se rendent plus à ces conciles en aussi grand nombre qu'auparavant.

Diminution du nombre des conciles, conciles de plus en plus lointains : ces deux éléments jouent certainement un rôle dans l'existence de nos lacunes. Prenons quelques exemples significatifs. La liste des évêques de Lyon est particulièrement complète<sup>68</sup> ; jusqu'en 650 environ, la plupart des évêques sont connus grâce aux souscriptions conciliaires, ensuite ils sont mentionnés dans des chartes, dans les vies de saints ou comme signataires de privilèges. Les évêques de Lyon sont bien connus, car ils sont attestés par des documents nombreux et de type différent qui se complètent les uns par les autres. Il serait donc intéressant de rechercher si les sièges épiscopaux qui présentent les plus grosses lacunes ne seraient pas précisément ceux dont les titulaires ne sont connus que par un seul type de document. Cela est très net pour la province d'Eauze-Auch<sup>69</sup> dont les listes sont maigres (dix noms seulement pour Eauze de 314 à 675) et dont les évêques ne sont connus qu'à travers les souscriptions conciliaires. Bref, l'absence de catalogues

67. Grégoire de Tours ne parle qu'accidentellement de la Provence. Les chroniques sont, d'autre part, inexistantes. On ne connaîtrait aucun nom d'évêque de Sisteron, de Digne, de Senez, de Glandèves, de Thorame, de Castellane sans les souscriptions conciliaires.

68. *Fastes...*, t. II, p. 161-174. Avec 49 noms des origines au X<sup>e</sup> siècle, la liste des évêques de Lyon est une des plus longues des Gaules ; Bourges a 50 noms ; Paris 51 (c'est la plus longue). En Provence, les listes épiscopales sont, pour cette période, particulièrement courtes ; seules celles d'Arles, de Vaison, d'Avignon, de Marseille, d'Aix et d'Embrun comprennent plus de dix noms.

69. L. DUCHESNE, *Fastes...*, t. II, p. 88-102.

épiscopaux sûrs et anciens, la référence à la seule source conciliaire peuvent expliquer dans une certaine mesure l'importance des lacunes provençales.

Le simple examen d'un tableau de ces lacunes semble instructif à cet égard. Les évêchés y ont été classés en raison inverse de l'importance de leurs lacunes. Les dates données dans la première colonne sont les dernières pour lesquelles un évêque est connu avant l'interruption. La seconde colonne énumère les évêchés classés d'après la date de reprise des listes épiscopales : on y trouve en tête les dates les plus tardives de reprise et en queue les évêchés dont la liste recommence tôt<sup>70</sup>. Bref, au début du tableau, les interruptions précoces et les reprises tardives et, à la fin, les interruptions tardives et les reprises précoces.

— Glandèves	Mâcon	585	— Nice (A)	999
— Orange	Mâcon	585	— Sencz	993
— Cavaillon	+ 590 ( <i>Vita</i> )		— Glandèves	991
— Marseille	Paris	614	— Antibes	987
— Apt	Paris	614	— Fréjus	909
— Sisteron	Paris	614	— Cavaillon	906
— Senez	Paris	614	— Digne	899
— Nice	Paris	614	— Toulon	879
— Fréjus	Clichy	636	— Riez	879
— Vence	Chalon	650	— Gap	876
— St-Paul-Trois-Chât.	Chalon	650	— Vence	868
— Riez	Chalon	650	— Carpentras	867
— Digne	Chalon	650	— Sisteron	863
— Antibes	charte de 660		— Avignon	855
— Aix	VII <sup>e</sup> s. ?		— Vaison	855
— Toulon	Rome	679	— Apt	853
— Arles	charte de 683		— Embrun	828
— Vaison	charte de 685		— St-Paul-Trois-Chât.	827-839
— Carpentras	fin du VII <sup>e</sup> s. ?		— Orange (B)	827-839
— Avignon	vers 700 ?		— Aix	794
— Gap	vers 700-720 ?		— Arles	794
— Embrun (C)	726-739		— Marseille	780

A) Sont en italique les évêchés dont les titulaires ont signé les canons du faux concile de Narbonne de 788.

B) Les sièges d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux sont alors réunis.

C) C'est sous toutes réserves que nous maintenons cette date. Voir appendice (Embrun).

La plupart de nos listes s'arrêtent avec les conciles de 614 ou de 650, et cela est normal, car ce sont pratiquement les derniers qui aient réuni un assez grand nombre d'évêques. Certaines listes comme celles d'Antibes, d'Embrun, d'Arles, de Vaison, de Toulon, de Gap, etc., se prolongent beaucoup plus loin grâce à des mentions

70. En retenant ces signatures, on remarque que c'est dans les vallées des Alpes que la réorganisation épiscopale a été la plus longue à se manifester.

toutes fortuites dans des diplômes ou des chartes ; et cela aussi bien pour des sièges importants (Arles par exemple, pour lequel la documentation est relativement abondante et variée) que pour des sièges moins illustres (Gap par exemple, dont le dernier évêque connu se situe à l'orée du VIII<sup>e</sup> siècle)<sup>71</sup>. D'autre part, comment ne pas admettre l'existence d'une relation entre une interruption précoce et une reprise tardive ? Ainsi pour Senez et Glandèves, dont les évêques sont seulement connus à l'extrême fin de la période carolingienne, on adopte facilement l'hypothèse d'une vacance depuis la fin du VI<sup>e</sup> ou le début du VII<sup>e</sup> siècle. Pour Marseille, par contre, dont un évêque est connu dès 780, il est difficile d'admettre une vacance partant de 614<sup>72</sup> ; même problème pour Orange, à moins de supposer que l'évêché d'Orange ait été réuni à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux à une date antérieure à celle qui est traditionnellement proposée<sup>73</sup>, mais cela apparaîtrait, semble-t-il, dans les quelques documents que nous possédons. Il est impossible de pousser plus loin ces rapprochements sans tomber dans le domaine de la pure gratuité ; néanmoins, quelques points importants doivent être retenus : les vacances des sièges épiscopaux sont moins graves que ne le laisseraient supposer les lacunes de nos listes ; elles sont dues essentiellement à l'absence de bons catalogues épiscopaux et à la pauvreté de nos sources, les conciles surtout qui disparaissent à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle ; ainsi, un certain nombre d'évêques échappe à notre connaissance. Mais,

---

71. Les dates proposées sont celles du dernier document mentionnant l'épiscopat. C'est bien rarement qu'elles coïncident avec la fin de l'épiscopat. D'autre part, bien que rien ne puisse le prouver, il y a de fortes chances pour que les vacances soient plus importantes dans les petits évêchés que dans les grands.

72. Voir E. DUPRAY, « L'Eglise de Marseille du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de l'Institut Historique de Provence* (juillet 1923 - mai 1924), p. 34. L'auteur écrit : « ... aux VII<sup>e</sup> - VIII<sup>e</sup> siècles, le célèbre monastère (Saint-Victor) n'a plus de vie propre, l'évêque y est installé avec ses chanoines. » Le siège n'était donc pas vacant, même durant une époque troublée. Dans l'état actuel de la documentation, la question reste difficile à résoudre ; L.-H. LABANDE, « L'Eglise de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor » (*Mélanges F. Lot*, p. 307-329) nie la possibilité de tout transfert.

73. L. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 263-266.

malgré tout, bien que réduites, les périodes de vacance subsistent encore et ne sauraient, dans les meilleurs des cas, être inférieures à une centaine d'années <sup>74</sup>.

#### IV. — LA DECADENCE MEROVINGIENNE

On peut remarquer une sorte de coïncidence, de simultanéité entre les lacunes des listes épiscopales, une apparence de décadence de l'Eglise et l'aggravation de la situation politique et économique de la Provence. Certes, une absence de textes et de documents ne permet pas de conclure d'emblée à un déclin ; l'Eglise provençale aurait pu mener une vie normale sans laisser de traces écrites. Néanmoins, à l'époque mérovingienne, elle semble non seulement en baisse de vitalité, mais encore en véritable déclin. A partir de 554, il n'y a plus en Provence de conciles régionaux vraiment importants ; certains de ses évêques assistent bien aux conciles nationaux qui s'espacent de plus en plus et dont le nombre ne cesse de diminuer. D'autre part, l'étude des canons des différents conciles de 506 à 650 révèle une évolution dans les préoccupations des évêques : à travers la répétition des mêmes règles de discipline qui occupent une place de plus en plus importante, on entrevoit une évolution dans un sens décadent des mœurs et des institutions. On rappelle sans arrêt les mêmes prescriptions, qui deviennent de plus en plus élémentaires ; on insiste sur des points de discipline qui paraissaient aller de soi du temps de Césaire et qui donnent lieu maintenant à toutes sortes d'abus.

Cette constatation est particulièrement importante. Les canons des conciles d'Agde et d'Epaone ne s'élèvent pas contre des abus bien graves : certes, on y parle de la continence des clercs ou des biens de l'Eglise ; mais cela vise, semble-t-il, beaucoup plus l'établissement d'une législation que la lutte contre des abus flagrants. Le concile d'Epaone contient pourtant deux canons

---

74. Il y a la question des sources extérieures à la Provence. E. DUPRAT, *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 208-209, signale que les sources non provençales ne mentionnent pas d'évêques provençaux. L'argument n'est pas décisif ; même durant les périodes où la documentation est relativement abondante, les mentions d'évêques provençaux (à l'exception de celles de Grégoire de Tours, qui ne retient d'ailleurs bien souvent que la « chronique noire » de nos évêques) ne sont pas très nombreuses dans de tels documents. D'autre part, au VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, l'Eglise provençale semble quelque peu repliée sur elle-même, aucun évêque provençal n'ayant pris part à l'assemblée franque de 745, pas plus qu'aux autres réunions nationales de la même période.

curieux : « aucun abbé ne doit avoir deux couvents sous sa domination » et « les clercs ne doivent pas posséder des biens d'Eglise par la volonté du roi <sup>75</sup> ». Au concile d'Orléans de 541, la législation relative aux abus de toutes sortes est beaucoup plus développée : des canons essaient de limiter l'influence des grands, d'autres luttent contre la simonie et contre les évêques qui négligent de donner à leurs clercs les canons « dont il est nécessaire qu'ils aient connaissance <sup>76</sup> ». A celui de 549, les problèmes évoqués sont encore plus graves, on y retrouve toujours les décrets contre la simonie, contre les grands, mais également un canon stipulant « qu'on ne doit donner à aucun évêque, de son vivant, un successeur, et qu'on ne doit pas non plus donner un évêque comme rival, si ce n'est lorsqu'il a été déposé pour une faute capitale <sup>77</sup> ». Aux deux conciles de Mâcon de 581 et de 585, les abus à combattre se précisent ; on y rédige des canons contre les clercs qui portent les armes, contre ceux qui ne paient pas la dîme, mais aussi contre la pratique du pouvoir qui consistait à arracher les clercs à leur Eglise et à les jeter en prison ; notons aussi cet interdit particulier : « La nonne Agnès, qui a donné une partie de ses biens à des puissants pour se ménager leur protection et pouvoir par ce moyen vivre à sa guise, doit être excommuniée <sup>78</sup>. » Voilà qui laisse quelque peu inquiet sur l'esprit qui règne dans les monastères ! Mais ce n'est pas tout : le concile de Chalon en 650 s'élève contre les grands qui veulent soustraire leurs oratoires à la surveillance épiscopale, contre ceux qui « confient à des gens du monde le gouvernement des biens d'une paroisse », mais il stipule également « qu'il ne doit pas y avoir deux évêques dans la même ville, ni deux abbés dans le même couvent <sup>79</sup> ».

La décadence des mœurs et des institutions est donc bien nette : elle apparaît dans les textes ; non contents d'acheter des évêchés, les évêques ou les abbés luttent maintenant entre eux, à la tête de bandes, pour la possession d'un siège. Mais la situation évoquée par les canons des conciles est-elle bien réelle ? Ceux-ci ne nous renseignent qu'imparfaitement : ils ne permettent que

---

75. Epaone, canons 9 et 18.

76. Canons 25, 26, 6.

77. Canon 12.

78. Mâcon 581, canons 5-7-19 ; Mâcon 585, canons 5-9.

79. Canons 5, 4, 12. C'est ce qui a dû se produire à Digne. Voir Appendice I.



très difficilement d'apprécier l'étendue et la gravité du mal. En outre, on peut se demander s'ils ne répètent pas de simples prescriptions destinées à l'instruction du clergé, et enfin, dans ces conciles, depuis 554, les évêques provençaux ne sont que des assistants parmi tant d'autres. On peut donc se demander dans quelle mesure une législation nationale franque est aussi applicable à l'Eglise provençale. La réponse est facile car certaines mentions relatives à l'Eglise provençale montrent fort bien que tout se passait exactement comme les canons des conciles le laissent entrevoir. Le rôle du pouvoir était grand dans le choix des évêques. L'affaire de l'évêque Domnolus à Avignon, racontée par Grégoire de Tours, est significative : au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, le roi Clotaire offrit l'évêché d'Avignon à un de ses familiers, Domnolus, ancien abbé de Saint-Laurent de Paris, qui refusa « d'être pour ainsi dire envoyé en exil, et ne voulant pas qu'on exposât sa simplicité aux sarcasmes des sénateurs sophistes et des juges philosophes d'Avignon ». Domnolus reçut immédiatement d'ailleurs en remplacement l'évêché du Mans qui correspondait mieux à ses capacités intellectuelles<sup>80</sup>.

Le nombre des saints évêques baisse considérablement à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>. Les prélats indignes étaient nombreux : Agapius et Bobo à Digne, Chramlinus à Embrun ; d'autres sont chassés de leur siège, tel Symphorianus (qui était pourtant l'oncle du patrice Abbon)... Un texte de Grégoire de Tours relatif à l'évêque Théodorus de Marseille jette une lumière particulièrement vive sur la décadence du clergé et la tyrannie des puissants : le patrice fait arracher un clerc de l'autel au milieu d'un office et fait arrêter l'évêque à plusieurs reprises ; les clercs sont de vrais brigands, impliqués dans des affaires louches, qui chargent leur évêque de crimes, complotent pour le faire arrêter, se réjouissent de son départ et espèrent qu'il ne reviendra plus ; ils en profitent pour piller l'évêché avec la complicité d'un abbé. On comprend fort bien qu'un pareil clergé n'ait pas tenu à remplacer un évêque

80. *Beatus Domnolus (...) intulit (...) ut non quasi captivus ab eius elongaretur aspectu ; nec permitteret, simplicitatem illius inter senatores sophisticos ac iudices philosophicos fatigari.* Texte cité par E. DUPRAT, *Histoire de l'Eglise d'Avignon*, p. 67, n° 3. DUCHESNE, *Fastes*, t. II, p. 333.

81. Sur l'emploi du mot *Sanctus*, E. DUPRAT, *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 205, note 1, pense qu'il correspond souvent dans les écrits de cette époque à notre expression « feu », « pauvre », « regretté ».

défunt, créant ainsi des vacances prolongées et, si par hasard, il lui arrivait d'élire un nouveau prélat, ce ne pouvait être qu'un personnage indigne. D'ailleurs, le propre successeur de Théodorus, Serenus, malgré son titre de saint, n'a pas été un prélat modèle. Le pape lui-même était au courant de tous ces dérèglements<sup>82</sup>. Marseille ne représentait pas une exception. La violence régnait partout.

On ne saurait par ailleurs sous-estimer les conséquences néfastes de la domination franque et son cortège de luttes fratricides et de guerres menées par des chefs ambitieux. Les liens qui rattachaient la Provence aux monarques francs se désagrègèrent avec la décadence mérovingienne. Les patrices tout-puissants essayent de se rendre indépendants ; la Provence s'organise en Etat autonome. En 714, le patrice Antenor se révolte contre le maire du palais et s'empare des biens de l'Eglise de Marseille ; Rathaire avait déjà dépouillé celle d'Aix. Partout les biens importants que l'Eglise avait réunis étaient pillés. Mais ce n'est pas tout. Entre 735 et 739, les troupes franques dirigées par Charles Martel repoussent les Arabes en plusieurs campagnes dans la basse vallée du Rhône et soumettent les Provençaux qui les avaient accueillis et aidés. La Provence est pillée et dévastée ; les Francs et leurs alliés les Lombards<sup>83</sup> massacrent une partie de ses habitants.



Les périodes de désorganisation politique ont toujours été néfastes à l'Eglise. Au v<sup>e</sup> siècle déjà, à l'époque des invasions en Gaule du Nord et du Nord-Est, l'histoire religieuse de l'actuelle Belgique et des régions rhénanes est remplie d'obscurités. La liste des évêques de Strasbourg est incomplète, et Duchesne admet même la possibilité d'une disparition temporaire du siège<sup>84</sup>. Les listes de Mayence, de Worms, de Spire, de Cologne, de Tongres présen-

---

82. Le pape accuse l'évêque Serenus de recevoir chez lui des gens de mœurs peu recommandables et en particulier un certain prêtre : *pervenit... quod dilectio tua libenter malos homines in societate tua recepiat ; adeo ut presbyterum quendam qui postquam lapsus est et in sue adhuc dicitur iniquitatis pollutione versari, familiarem habeat...* (ALBANES, G.C.N., Marseille, col. 31).

83. R. BUSQUET, *Histoire de Provence*, p. 115-119 ; E. DUPRAT, *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 207-209.

84. Voir E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. I. L. DUCHESNE, *Fastes*, t. III, p. 170.

tent des lacunes importantes<sup>85</sup>. En Italie, au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, quand Pélagé monta sur le trône de saint Pierre, la désorganisation de l'Eglise était grande et beaucoup de sièges étaient vacants à cause des troubles qui agitaient le pays<sup>86</sup>. A cette époque, la vie de l'Eglise était trop liée à celle des laïcs et aux événements politiques pour ne pas subir les contrecoups de ceux-ci.

Bref, il est indispensable de bien faire la distinction entre les lacunes des listes épiscopales et les périodes de vacance des évêchés. Celles-là sont à coup sûr beaucoup plus importantes que celles-ci<sup>87</sup>. En Provence, elles présentent une double origine, mais pour l'essentiel, elles sont dues à la faiblesse de notre documentation. Le résultat politique de la reconquête franque fut atteint, mais celle-ci entraîna la disparition de tous les centres culturels. La culture, encore florissante au VI<sup>e</sup> siècle dans cette partie de la Gaule « romaine », est en pleine décadence : « aucun grand *scriptorium* provençal n'est connu, aucune œuvre littéraire n'est produite<sup>88</sup> ». La décadence du clergé est grande : celui-ci est devenu un instrument aux mains des puissants, qui y casent leur fidèles ou y entretiennent des vacances prolongées afin de percevoir les revenus de biens immenses. Plus de textes, plus de conciles, ni en Provence, ni dans le reste du royaume franc. Les relations entre les évêques provençaux, en particulier celui d'Arles, et la papauté avaient été toujours plus importantes que celles de ces mêmes évêques avec le reste du monde franc ; elles se réduisent maintenant à presque rien, nous privant ainsi d'une précieuse correspondance.

Mais cette disparition de l'écrit ne saurait tout expliquer : les lacunes finiront par être liées à la décadence provençale. A ce sujet, il convient d'être prudent : on a certainement trop insisté sur les conséquences néfastes de l'insécurité : même dévastatrices, même répétées, les opérations militaires restaient brèves et leurs conséquences sur la désorganisation de la vie des évêchés sont

85. L. DUCHESNE, *Fastes*, t. III, p. 152-166. En Provence, entre 475 et 506, les listes épiscopales paraissent également présenter des lacunes.

86. L. DUCHESNE, *l'Eglise au VI<sup>e</sup> siècle*, p. 229.

87. Bien souvent, la découverte d'un nouveau document permet de combler une lacune. Remarquons également que les listes provençales vont reprendre avec les souscriptions du faux concile de Narbonne qui donnent les premières listes importantes d'évêques pour la période carolingienne.

88. P. RICHÉ, *Education et culture dans l'Occident barbare*, p. 474.

encore à prouver<sup>89</sup>. Cependant, elles ne sauraient être totalement niées ; guerre et désorganisation dans l'histoire de nos évêchés forment un tout. L'Eglise, qui s'est aisément ralliée aux régimes barbares, a suivi la désagrégation de ceux-ci. Dotée d'une puissance considérable, elle ne pouvait réellement vivre que dans un Etat bien organisé. La décadence du trône a inévitablement entraîné celle de l'autel, qui était d'autant plus vulnérable que sa puissance matérielle s'était accrue au détriment de sa force spirituelle. C'est l'aboutissement d'une longue crise commencée au milieu du VI<sup>e</sup> siècle. Ces coups conjugués ont provoqué le désarroi de l'Eglise provençale, désarroi qui va durer de longues années encore, car la Provence n'a été que faiblement touchée par la renaissance carolingienne.

Jean-Marie ROUX.

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE

#### A) Sources imprimées :

- J.-H. ALBANÈS, *Gallia christiana novissima* (en abrégé G.C.N.), t. I, Aix - Apt - Fréjus - Gap - Riez - Sisteron (Montbéliard, 1899) ; t. II, Marseille (Valence, 1899) ; t. III, Arles (Valence, 1900) ; t. IV, St-Paul-Trois-Châteaux (Valence, 1909) ; t. V, Toulon (Valence, 1911) ; t. VI, Orange (Valence, 1916) ; t. VII, Avignon (Valence, 1920).
- B. GAMS, *Séries episcoporum* (Ratisbonne, 1873).
- Ch. HEFFÉLÉ - H. LECLERCO, *Histoire des conciles* (Paris, 1907-1938), t. 2 et 3.
- P. JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum* (1885), t. 1.
- F. MAASSEN, *Concilia Aevi Merovingici* (voir Monumenta...).
- J.-D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* (Florence, 1762), t. 7 et 8.
- Monumenta germaniae historica*, I. : *Scriptores*, 2. *Auctores Antiquissimi*, 3. *Scriptores rerum merovingicorum* ; II. *Leges*, 2. *Concilia aevi merovingici*.
- Ch. MUNIER, *Statuta Ecclesiae Antiqua* (Paris, 1960). (C.R. de J. RAMBAUD, dans *Rev. hist. Egl. de France*, t. 48, 1962, p. 112).
- D. de SAINTE MARTHE, *Gallia christiana in provinciis ecclesiasticis distributa* (en abrégé G.C.), t. I Aix - Arles - Avignon (1715) ; t. III Embrun (1725).

#### B) Travaux généraux :

- G. BARDY, « Les répercussions des controverses théologiques des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles dans les Gaules », dans *Rev. hist. de l'Egl. de France* (janvier-mars 1938), p. 23.
- H. BECK, *The Pastoral Care of souls in south east France during the sixth century* (Rome, 1950).

89. Les évêchés sont certainement moins touchés que les monastères.

D'autre part, il est difficile de dire si la désorganisation a été plus grave dans les évêchés importants ou dans les petits sièges montagnards. On trouve des arguments en faveur de chaque hypothèse.

- H. LECLERCO, article « Listes épiscopales », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (D.A.C.L.), t. IX, col. 1207-1536.
- L. CRISTIANI, « Liste chronologique des saints de France des origines à l'avènement des carolingiens », dans *Rev. hist. Egl. de France* (janv.-juin 1945), p. 5 et Remarques critiques de G. BARDY, *Ibid.* (juillet-déc. 1945), p. 217.
- L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (Paris, 1894-1915), 3 vol.
- L. DUCHESNE, *L'Eglise au VI<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1925).
- E. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine* ; t. II : *L'Eglise des Gaules au V<sup>e</sup> siècle* (Paris-Toulouse, 1957) ; t. III : *La cité chrétienne* (Paris, 1965).
- G. LANGGARTNER, *Die Gallienpolitik der Päpste* (Bonn, 1964). C.R. de J.-R. PALANQUE, dans *Rev. hist. Egl. de France* (1965, p. 866).
- G. LE BRAS, « L'Eglise romaine et les grandes Eglises occidentales après la mort de Grégoire le Grand », dans *Settimane... Spolete*, 1958.
- E. LESNE, *La propriété ecclésiastique en France aux époques romaine et mérovingienne* (Paris, 1910), t. I.
- F. LOT, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, 2 vol. (Paris, 1945).
- P. RICÉ, *Education et culture dans l'Occident Barbare du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1962).
- P. RICÉ, « L'instruction des laïcs dans la Gaule mérovingienne au VII<sup>e</sup> siècle », dans *Settimane... Spolete*, 1958.

### C) Ouvrages sur la Provence :

- E. BARATIER, *Atlas Historique. Provence* (Paris, 1969).
- E. BARATIER, *Histoire de Provence* (Toulouse, 1968).
- F. BENOIT, P.-A. FÉVRIER, F. FORMIGÉ, H. ROLLAND, *Villes épiscopales de Provence de l'époque gallo-romaine au Moyen Age* (Paris, 1954).
- R. BUSQUET, *Histoire de Provence* (Monaco, 1954).
- E. DUPRAT, « La Provence au Haut Moyen Age », dans *Les Bouches-du-Rhône*, t. II (1924).
- J.-H. FÉRAUD, *Souvenirs religieux des Eglises de la Haute-Provence* (Digne, 1879).
- P.-A. FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence, de l'époque romaine à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1964).
- H. FISQUET, *La France Pontificale : Aix - Arles - Digne - Embrun - Gap* (s.d.).
- G. de MANTEYER, *La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1908).
- P. MARTEL et G. BARRUOL, *Sites et Monuments de Haute-Provence ; Les monuments du Haut Moyen Age* (Alpes de Lumière, n° 34, Apt, 1965).
- J.R. PALANQUE, *Histoire des diocèses de France. Le diocèse de Marseille* (Letouzey, s.d.).

## APPENDICE I

### NOTICES SUR LES EVÊCHÉS PROVENÇAUX

Cet appendice renferme des notices sur tous les évêchés provençaux étudiés. Pour chacun d'eux (classés dans l'ordre alphabétique du nom moderne de la ville), la liste des évêques est suivie de quelques indications critiques sur son établissement et sur les incertitudes qui subsistent encore. En ce qui concerne les dates proposées pour chaque épiscopat, voici le système adopté :

580 : Date du premier ou du dernier document certain mentionnant l'évêque, laquelle correspond d'ailleurs rarement avec le début ou la fin de l'épiscopat.

- 580 : Date du début ou de la fin d'un évêché mentionné dans un document sûr.
- (580 ←) : Cette flèche indique qu'il est possible de faire remonter l'évêché avant la date du premier document qui nous le fait connaître ; cette date est souvent indiquée.
- (→ 580) : Cette flèche indique qu'il est possible de prolonger un évêché après la date du dernier document qui nous le fait connaître ; cette date est souvent indiquée.
- X --- : Indique que le siège est pourvu d'un titulaire inconnu.
- ? --- : Indique une lacune portant sur un ou plusieurs évêchés sans qu'il soit possible de préciser ; cette lacune peut être due soit à une vacance réelle du siège, soit à un manque de documents.
- ( ) : Indique un évêque très douteux.

Nous avons cru utile, d'autre part, pour montrer l'importance de la lacune, d'indiquer le nom du premier évêque connu pour la période carolingienne.

Chacune de ces notices est complétée par une bibliographie sélective ne mentionnant que des études importantes ou récentes, pourvues le plus souvent d'ailleurs d'une bibliographie. Une bibliographie complète figure dans l'étude citée : J.-R. PALANQUE, « Les évêchés provençaux à l'époque romaine », dans *Provence Historique*, janvier-mars 1951, p. 129 à 143.

#### AIX

- Basilius : 470 (→ 494)
- X --- : 506
- Maximus : (517 ←) 524-541
- Avolus : 549-554
- Franco : entre 561 et 575
- Pientius : 581-585
- Protasius : 596
- Menelfalius : VII<sup>e</sup> siècle ?
- ? ---
- X --- : 794

*Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* (en abrégé D.A.C.L.), t. 1, col. 872.

E. MARBOT, *Liste épiscopale et palais épiscopaux d'Aix* (Aix, 1902).

J. POURRIÈRE, *Recherches sur la première cathédrale d'Aix* (Paris, 1939).

La dernière mention connue de l'évêque Basilius provient d'une inscription datant de 494 (G.C.N. - Aix, col. 31-32 et notes 2 et 3).

D'autre part, l'évêque d'Aix n'assista pas au concile d'Agde en 506, mais le siège n'était vraisemblablement pas vacant, car Césaire, soucieux de la bonne marche de l'Eglise, se serait empressé d'y installer quelqu'un. Nous devons pourtant nous résigner à ignorer son nom. (Par confusion avec un évêque de Dax, certains mentionnent le nom d'un évêque d'Aix, Gratianus, au concile d'Agde [D.H.G.E., t. 1, col. 930 et D.A.C.L., t. 1, col. 872]. [Cf. G.C.N., Arles, col. 52 [109-110].] S'agissait-il de Maximus qui apparaît aux conciles tenus entre 524 et 541 ? Il totaliserait alors près de quarante ans d'épiscopat ; tout ce que l'on peut dire c'est qu'il était déjà évêque avant 517, puisque sa souscription précède celle d'évêques présents au concile d'Epaone. Avulus qui assiste en 549 au Concile d'Orléans, en 552 à celui de Paris et en 554 à celui d'Arles, peut être considéré comme son successeur immédiat. Au concile de 552 il s'agit peut-être, comme le mentionne MAASSEN (*Concilia*, p. 117) de l'évêque de Sisteron du même nom ; DUCHESNE (*Fastes*, t. 1, p. 280) et ALBANES (G.C.N., Aix, col. 668) en font sans hésitation un évêque d'Aix.

Grâce à Grégoire de Tours nous connaissons l'évêque Franco, contemporain du roi Sigebert dont le règne se situe entre 561 et 575. Pientius, son successeur, est également connu par un récit de Grégoire de Tours se rapportant à l'année 581. En 596, l'évêque d'Aix, Protasius, reçut une lettre de Grégoire le Grand (G.C.N., Aix, col. 36-37).

Après Protasius nous proposons de placer sous toute réserve Menelfalius, connu par une inscription de la cathédrale d'Aix, datée du X<sup>e</sup> siècle, constatant la translation de ses cendres. DUCHESNE le rejette, ALBANES le place à la fin du V<sup>e</sup> siècle. Bien que son passage sur le siège d'Aix ne soit attesté par aucun autre document, nous proposons de le conserver en situant toutefois son épiscopat à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, époque où il y a un grand vide dans les listes épiscopales d'Aix. D'autre part, son nom étrange, de consonance barbare, qui choque quelque peu au milieu des noms gallo-romains du V<sup>e</sup> siècle, s'accorde mieux avec ceux du VII<sup>e</sup> siècle. De plus, s'il avait vécu au V<sup>e</sup> siècle, nous devrions trouver sa trace dans les souscriptions conciliaires et il semble qu'à la fin de ce siècle, le siège d'Aix était encore occupé par Basilius.



## ANTIBES

— Agroecius	:	506-527
— Eucherus	:	529-541
— Eusebius	:	549-554
— Optatus	:	573-585
— Eusebius II	:	614
— Deocarus	:	650-660
— ? - - -		
— Autbertus	:	788

G. DOUBLET, *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes* (Monaco, 1915).

Agroecius souscrit parmi les derniers les canons du concile d'Agde en 506. Il fut suspendu pour une année par les évêques réunis à Carpentras en 527. Nous ignorons totalement quelle fut la suite de cette affaire. Il est probable qu'il ne resta plus longtemps sur son siège car Eucherius, *episcopus civitatis anthipolitaë*, qui assiste au concile d'Orléans, en 541, est certainement le même que le signataire sans indication de siège des canons des conciles d'Orange en 529 et Marseille en 533. En 541 (MAASSEN, *Concilia*, p. 96), il signe le onzième sur plus de quarante évêques. Sa signature précède celle d'évêques qui assistèrent à des conciles en 529 et 533. L. DUCHESNE (*Fastes*, t. 1, p. 289) admet cette hypothèse, tandis que DOUBLET (*Actes*, p. 4, note 7) pense que cette attribution est « possible mais non certaine ». Remarquons d'autre part que nombreux sont les évêques ayant porté le nom d'Eucherius : Trèves, Genève, Lyon, Orléans, Viviers. Les autres évêques sont connus essentiellement par les souscriptions conciliaires. Au concile de 554, le siège d'Eusebius n'est pas indiqué.



### APT

- Praetextatus : 517-541 ou 545
- Clementinus : 549-573
- Pappus : 581-585
- Innocentius : 614
- ? - - -
- Magnericus : 788

J. SAUTEL, *Introduction au catalogue des manuscrits liturgiques de l'Eglise d'Apt* (Avignon, 1921).

A. ROUX, *La cathédrale d'Apt* (Apt, 1949).

J. BARRUOL, *Apt, des origines au XII<sup>e</sup> siècle ; les anciennes cathédrales d'Apt et leur groupe épiscopal* (introduction à la publication du cartulaire de l'Eglise d'Apt) (Paris, 1967).

Pour le VI<sup>e</sup> siècle, la liste des évêques d'Apt paraît complète. En 517, Praetextatus n'était certainement pas en fonction depuis longtemps, car il signe parmi les derniers. Cette constatation permet de rejeter l'hypothèse selon laquelle l'évêque du même nom qui signe vers 470 la lettre à Lucidus (MANZI, t. VII, cf. 1010) serait notre évêque : il aurait eu d'ailleurs près de 70 ans d'épiscopat. Est également à rejeter l'hypothèse selon laquelle il y aurait deux évêques du même nom. D'autre part, une lettre du pape Vigile, datée du 22 mai 545, mentionne un évêque Praetextatus sans en indiquer le siège. Est-ce l'évêque d'Apt comme le pense DUCHESNE (*Fastes*, t. 1, p. 282) ou celui de Cavaillon comme le pensent JAFFÉ (VII-915) ou ALBANÈS (*G.C.N.*, Arles, p. 62), hypothèse plus vraisemblable ? Eusebius (546), maintenu sous toutes réserves par ALBANÈS (*G.C.N.*, Apt, col. 203-204) est bien entendu à rejeter, n'ayant pour lui que les catalogues de l'Eglise d'Apt. Ce sont, encore une fois, les souscriptions conciliaires qui nous permettent de connaître les noms des autres évêques.



### ARLES

- Leontius : 461-470
- Aeonius : 494-500 (→ 502)



- Caesarius : (502 ←) 506-542 (27 août)
- Auxanius : (542 ←) 543-545 (→ 546)
- Aurelianus : 546-551 (mourut à Lyon le 16 juin)
- Sapaudus : 552-586
- Licerius : 586-588
- Virgilius : 588-601
- Florianus : 613-614
- Theodosius : 632-650 (déposé)
- Iohannes : 660-668
- Felix : 679
- Wolbertus : 683
- ? - - -
- Elifantus : 788-794

L. DUCHESNE, « La primatie d'Arles », dans *Mém. soc. ant. de France*, t. III, 1893.

A. MALNORY, *Saint Césaire, évêque d'Arles* (Paris, 1894).

E. GRIFFE, « La primatie d'Arles et les métropoles d'Aix et d'Embrun », dans *Bull. Litt. eccl.* (1950), p. 65 à 74.

P. RICHÉ, *Césaire d'Arles* (Paris, 1958).

A propos de la date 470 relative à Leontius, à la place de 475 plus généralement proposée ; voir E. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, t. III, p. 371-372. La même remarque peut être faite à propos de tous les autres évêques qui assistèrent à ce concile convoqué à Arles par Leontius pour traiter de la prédestination.

Nous savons par Ruricius de Limoges qu'Aeonius est le successeur immédiat de Leontius (*G.C.N., Arles*, col. 45-46) et la vie de Césaire d'Arles le mentionne comme le prédécesseur de ce dernier (*G.C.N., Arles*, col. 46 ; L. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 257). Il est possible d'ailleurs d'adopter pour la mort d'Aeonius la date de 502 proposée par le martyrologe d'Arles-Toulon (*G.C.N., Arles*, col. 48, n. 97 ; L. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 257). Les indications précises concernant la date de la mort de Césaire et celle du début de l'épiscopat d'Auxanius proviennent de la vie de Césaire. La date de la mort d'Aurelianus provient de son épitaphe retrouvée en 1908 (*G.C.N., Arles*, col. 62 à 66 ; L. DUCHESNE, *Fastes*, t. I, p. 258-259). Les autres indications chronologiques concernant Sapaudus, Licerius, Virgilius, proviennent de Grégoire de Tours et celle concernant Theodosius, du concile de Chalon (*G.C.N., Arles*, col. 75-76). La date de 660 concernant Iohannes provient d'un rapprochement entre le personnage qui a signé les privilèges d'Emmon et un évêque d'Arles du même nom, mentionné par Bède (*G.C.N., Arles*, col. 76). L'attribution au siège d'Arles de Wolbertus, "peccator", dans le privilège de Petronius de Vaison pour le monastère de Groseau repose sur un rapprochement entre ce personnage et un évêque d'Arles figurant dans les diptyques (*G.C.N., Arles*, col. 77).

La liste des évêques d'Arles pour l'époque mérovingienne s'arrête ici. Il y a lieu en effet de rejeter les noms proposés par les diptyques, sources qui ne présentent aucune garantie, ainsi que l'a démontré DUCHESNE. Cette liste est remarquablement complète et continue. Les lacunes commencent à apparaître au VII<sup>e</sup> siècle, mais elles ne sont pas très importantes : en effet, pour le VI<sup>e</sup> siècle, la liste épiscopale complète représente six noms, alors que l'on en connaît déjà cinq de 601 à 683. Dans les deux cas, la durée moyenne d'un épiscopat oscille autour de 15 années, ce qui paraît normal ; par contre, il faut attendre 794 pour connaître à nouveau le nom d'un évêque d'Arles, soit plus de cent dix ans.



## AVIGNON

- Iulianus : 470-506
- Salutaris : 517
- (Eucherius : 524-533)
- Antoninus : 541-554
- Iohannes : 585
- Maximus : vers 618
- Veredemius : VII<sup>e</sup> siècle
- Agricola : fin VII<sup>e</sup> siècle
- ? - - -
- Ragenutius : 855

E. DUPRAT, « Les origines de l'Eglise d'Avignon » et « Essai sur l'histoire politique d'Avignon durant le Haut Moyen Age », dans *Mém. Acad. Vaucluse*, t. VIII et IX (1908-1909).

A une exception près nous reprenons les hypothèses de E. DUPRAT. En effet, il estime impossible de maintenir à Avignon Salutaris qui se fit représenter au concile d'Epaone en 517, car son prédécesseur, Iulianus, était représenté au concile d'Agde en 506 : un évêque d'Avignon ne peut pas, d'après lui, avoir assisté à un concile wisigothique et son successeur à un concile bourguignon. Reprenant l'hypothèse de la *Gallia christiana*, il pense que « avennica » est une erreur pour « aventica » et que Salutaris doit être placé parmi les évêques d'Avenches. L'argumentation n'est pas convaincante. En effet, une telle situation, bien que rare, n'est nullement impossible si l'on veut bien se rappeler l'instabilité de la situation politique à l'époque, et aussi le fait que c'est principalement d'après les souscriptions conciliaires qu'on a pu connaître la géographie politique de la Gaule mérovingienne.

Rien ne pouvait empêcher a priori, dans certains cas exceptionnels, les évêques d'un royaume d'assister aux conciles tenus dans un autre. Aussi faut-il maintenir Salutaris parmi les évêques d'Avignon et renoncer à le placer sur le siège d'Avenches, car un évêque d'Avenches, Bubulcus, assistait aussi au concile d'Epaone (L. DUCHESNE, *Fastes*, t. III, p. 219 ; MAASSEN, *Concilia...*, p. 30). Il faut remarquer malgré tout que l'indication du nom du siège ne figure que dans quelques manuscrits ; or, on ne saurait oublier que les documents conciliaires, tels qu'ils nous sont parvenus, présentent certaines erreurs ; par exemple : au concile de Paris, de 614, on trouve deux fois la signature d'un évêque de Besançon et deux évêques différents sont attribués au siège de Lisieux.

DUPRAT estime qu'il faut maintenir Eucherius sur le siège d'Avignon, malgré la paternité douteuse de Polycarpe ; on peut accepter sans plus cette hypothèse, car aucun document, même pas le passage de la vie de Césaire d'Arles cité par DUPRAT, ne vient l'étayer. En 559, le siège est vacant, d'après Grégoire de Tours : Domnolus, abbé de Saint-Laurent de Paris, le refuse.

Valcus, maintenu par DUCHESNE (*Fastes*, t. 1, p. 268), doit être retiré estime DUPRAT. Maximus est à maintenir, sur la foi d'un inventaire de reliques possédées par la métropole au XI<sup>e</sup> siècle, qui mentionne un « *corpus beati Maximi episcopi* », car on peut le rapprocher d'un évêque de ce nom qui faisait certainement partie de la province d'Arles et qui accusa vers 618 sainte Rusticule devant le roi Clotaire II.

Magnus, n'ayant pour lui que la vie de saint Agricol, document sans valeur, estime DUPRAT, doit être rejeté. Quant à Veredemius et Agricolus, on peut les retenir, bien qu'aucun document ne les mentionne, car ils sont attestés par une tradition suffisante. De toute façon, on ne sait si Veredemius a siégé avant ou après Agricolus.



### CARPENTRAS

- Iulianus : 517-529
- Clematius : 541-552
- Tetradius : 573
- Boethius : 583-604 (mort le 23 mai)
- Ambrosius : 614
- Liceries : 650
- Siffredus : (seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle)
- ? - - -
- Amatus : 788

P. de TERRIS, *Les évêques de Carpentras* (Avignon, 1886).  
*L'Eglise française illustrée* (février 1902, n° 26).

L'évêque du nom de Iulianus, qui signe sans indication de siège les canons du concile de Lyon, entre 516 et 523, doit être placé sur le siège de Vienne, comme l'a montré U. CHEVALIER : hypothèse confirmée par le rang qu'il tient après le métropolitain de Lyon. L'élevation à l'épiscopat de l'évêque de Carpentras paraît plus récente : elle ne paraît pas antérieure à 510. Le Principius de la *Gallia christiana* (t. 1, col. 896) est impossible car il assiste au concile d'Orange en même temps que Iulianus.

La chronologie de Boethius est fournie par son épitaphe trouvée près de Vénasque.

Quant à Siffredus, il pose un problème délicat qui mérite d'être examiné avec quelque détail. DUCHESNE (*Fastes*, t. 1, p. 272) propose de le placer entre Iulianus et Clematius, tout en renonçant à lui assigner une date précise à cause de la chronologie incohérente que nous transmet sa *Vita*. Cela paraît impossible car Iulianus mourut au plus tôt en 530 et son successeur, Clematius, qui assista au concile d'Orléans, en 541, était certainement évêque depuis plusieurs années puisque sa souscription précède à ce concile celles d'Eumerius de Nantes et d'Albinus d'Angers qui sont attestés respectivement en 533 et 530 (L. DUCHESNE, *Fastes*, t. 2, p. 362). Nous proposons de situer son épiscopat après celui de Liceries, s'il a vraiment été évêque de Carpentras, ce qui ne nous est dit que par sa *Vita*, peu sûre, et par une tradition assez bien établie (la plus ancienne mention dans des manuscrits liturgiques remonterait aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles cf. SAUTEL, *Catalogue*, p. 40). Il faut en effet renoncer à rechercher dans sa *Vita* la moindre indication chronologique cohérente : en particulier les rapports de notre évêque avec Césaire d'Arles (la vie de Siffredus est seule à en parler) présentent un si grand nombre d'erreurs historiques et d'impossibilités, qu'on se demande s'ils n'ont pas été mis là pour rattacher à des événements connus (mal) et sûrs une chronologie purement imaginaire. On peut en retenir seulement que son épiscopat a laissé un certain nombre de traces anciennes et qu'il a dû être long et important. Or, nous n'avons aucune trace de son action à une époque où la documentation est relativement abondante ; de plus, la liste des évêques

de Carpentras ne présente pas de lacunes suffisamment importantes pour y placer un long évêché. Il faut donc se résigner à le situer dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle où la place ne manque pas et où les documents sont absents. Remarquons que la tradition a souvent retenu et glorifié le nom des évêques qui ont siégé peu avant ou pendant les temps difficiles du VII<sup>e</sup> siècle ; Agricolus, Veranus, ici Siffredus, curieusement, ces évêques sont les derniers de nos listes.

Nous avons mentionné plus haut le transfert du siège de Carpentras à Vénasque. Il convient de donner ici quelques indications complémentaires concernant les premiers évêques de Vénasque : les anciens auteurs estiment qu'à l'origine, Carpentras et Vénasque étaient deux sièges distincts qui furent réunis au profit de celui de Carpentras au VI<sup>e</sup> siècle. A l'appui de cette hypothèse, ils proposent une liste d'évêques de Vénasque qui sont tous d'origine polycarpique et qui doivent en conséquence être rejetés. Nous ne connaissons donc aucun évêque authentique de Vénasque, pour la bonne raison que Vénasque n'a jamais été un siège épiscopal avant l'installation de l'évêque de Carpentras.



### CAVAILLON

- Philagrius : 517-533
- Praetextatus : 549-554
- Veranus : 585-589
- ? - - -
- Lupus : 788

J.-H. ALBANÈS, Notes manuscrites (Arch. départ. des Bouches-du-Rh., XXVI F 21).  
J. ZWAAB, *La Cathédrale de Cavaillon* (Cavaillon, 1949).

La liste des évêques de Cavaillon est très courte ; la lacune s'étendrait donc de la fin du VI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 788. De toute façon, il faut renoncer, faute de références sûres, à retenir les autres noms proposés pour ce siège et, en particulier, Infredus, proposé comme prédécesseur de Philagrius dans les actes du *Congrès archéologique d'Arles* (1876), p. 691-711. L'auteur de cette découverte indique que cet évêque aurait échappé à Polycarpe pour qui « rien n'était introuvable » et qu'il n'a lui-même trouvé aucune preuve de son existence malgré ses nombreuses recherches !

L'évêché de Philagrius, qui signe dans les derniers les canons du concile d'Epaone, ne saurait remonter au-delà de 510 (MAASSEN, *Concilia.*, p. 30). Quant à Veranus, Grégoire de Tours le mentionne à plusieurs reprises. En revanche, la vie de saint Véran que nous possédons ne mérite aucune confiance. (A propos de Praetextatus, voir la notice d'Apt.)



### DIGNE

- Pentadius : 506-533 ?)
- Hilarius : 549-554
- Heraclius : 573-585
- ? - - -

- Agapius et Bobo : 650 (déposés)
- Ragambaldus : *diaconus Dunensis vocatus episcopus*  
788

J.-F. CRUVELLIER et A. ANDRIEU, *Histoire religieuse et hagiologique du diocèse de Digne* (Aix, 1893).

P. GASSENDI, *Notitia Ecclesiae Diniensis* (1654).

*L'Eglise française illustrée*, n° 19, novembre 1901.

Pentadius signe le dernier les canons du concile d'Agde, en 506. Un évêque du même nom, sans siège indiqué, signe huitième les canons du concile de Marseille, en 533. Ce pourrait être le nôtre, eu égard à la rareté du nom : depuis les origines du christianisme jusqu'aux Carolingiens, nous ne connaissons aucun évêque ayant porté ce nom. Jusqu'en 533, l'évêque de Digne n'aurait donc pas assisté aux conciles présidés par Césaire. L'hypothèse d'un épiscopat s'étendant au moins jusqu'en 533 interdit bien entendu de retenir le *Porcianus Diniensis* de MAASSEN, qui signe bien les canons de 524, 527, 529 sans indiquer le nom de son siège. (GASSENDI, *Notice...*, p. 157, dit que son attribution au siège de Digne est l'œuvre de Polycarpe.)

La liste des évêques de Digne présente ensuite une longue lacune qui ne correspond pas forcément à une vacance jusqu'au concile de Chalon-sur-Saône, en 650, qui dépose les deux évêques Agapius et Bobo. Leur présence simultanée sur le siège de Digne n'a pas été sans intriguer les historiens. Il faut abandonner l'hypothèse d'un partage du diocèse ; ce serait unique en Provence à cette époque, où il y a plutôt des fusions, et ce serait étonnant pour un si petit évêché. Il s'agit sans doute de deux compétiteurs ambitieux, dont la rivalité semait le désordre dans l'Eglise de Digne. Le concile ne fait d'ailleurs aucune allusion à la consécration d'un nouvel évêque ; le siège pourrait donc être resté vacant jusqu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle.



### EMBRUN

- Catulinus : (510-513 ←) 517
- Gallicanus : 524-549
- Salonius : 570-579 (déposé)
- Emeritus : 585
- Lopacharus : 614
- Aetherius : 650-654
- Chramlinus : 677 (usurpateur)
- (Valchinus) : 726-739
- ? - - -
- Agericus : 828

P. GUILLAUME, « Liste des archevêques d'Embrun », dans *Bull. de la soc. d'Etudes des Hautes-Alpes*, t. VIII (1889), p. 258.

*L'Eglise française illustrée*, octobre 1901, n° 17 (articles de P. Guillaume).

Embrun est, des trois métropoles étudiées, la plus mal connue à cause du manque total de documents. Pourtant si l'on accepte de maintenir Valchinus, la liste épiscopale d'Embrun devient celle qui se prolonge le plus loin à l'intérieur du VIII<sup>e</sup> siècle.

Les souscriptions du concile d'Epaone permettent de connaître Catulinus qui souscrit le douzième avec l'indication du nom de son siège. Son élévation à l'épiscopat ne saurait être antérieure aux années 510-513.

Gallicanus, qui se fit représenter au concile d'Arles, en 524, par un certain Emeterius, fut certainement son successeur.

Après lui, il faut rejeter les évêques proposés par les anciens auteurs jusqu'à Salonius, qui était comme son frère, Sagittarius de Gap, un brigand dont Grégoire de Tours raconte longuement les aventures. Condamné et déposé, il finit par être replacé sur son siège jusqu'en 579 où le concile de Chalon-sur-Saône le destitua définitivement.

Chramlinus est mentionné dans un diplôme de Thierry III, daté de 677, comme usurpateur de l'évêché d'Embrun.

Quant à Valchinus, proposé par l'abbé Guillaume, d'après le témoignage d'un texte de 1020, il est possible, semble-t-il, de lui laisser son titre d'archevêque d'Embrun malgré les réserves que l'on peut faire à son égard (voir GUILLAUME, *Recherches historiques sur les Hautes-Alpes*, t. 1, p. 22-24 ; LONGNON, *La Civitas Rigomagensis*, p. 401, n° 2 ; DUCHESNE, *Fastes*, t. 1, p. 292, n° 1, qui estime qu'à la rigueur Walchinus, évêque de Maurienne, a été également archevêque d'Embrun).



## FREJUS

— Victorinus	:	506
— Iohannes	:	524
— Desiderius	:	541
— Expectatus	:	549-554
— Epyphanius	:	582
— Martinus	:	636
— ? - - -		
— X - - -	:	788

H. ESPITALIER, *Les premiers évêques de Fréjus* (Draguignan, 1891).

H. ESPITALIER, *Les évêques de Fréjus du VI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle* (Draguignan, 1894).  
*L'Eglise française illustrée*, mai 1901, n° 10.

Parmi les évêques de Fréjus que nous connaissons, aucun n'assista en personne aux conciles ; tous se firent représenter par un prêtre de leur diocèse. Il n'est évidemment guère possible de trouver une explication satisfaisante de ce fait.

ALBANES (*G.C.N.*, Aix, col. 321-323) propose de rapprocher un « episcopus antiolius », mentionné par Sidoine Apollinaire, d'un saint local de Fréjus, saint Ausile. L'hypothèse, bien que fragile et rejetée par DUCHESNE, reste séduisante (*Fastes*, t. 1, p. 285, n. 7). Il faut donc attendre le concile d'Agde pour connaître le nom du premier évêque de l'époque barbare, Victorinus, qui se fit représenter par le prêtre Iohannes. L'évêque du nom de Iohannes, sans siège indiqué qui est représenté au concile d'Arles en 524 par le prêtre Desiderius peut être le même personnage. On peut donc, en suivant ALBANES, le placer sur le siège de Fréjus, d'autant plus facilement d'ailleurs qu'un prêtre, Gratianensis, représente *Desiderius, episcopus civitatis forojuvensis* au concile d'Orléans en 541.

Quant à Lupercianus, on ne voit pas pourquoi MAASSEN (*Concilia*, p. 42) le place sur le siège de Fréjus ; hypothèse retenue par ALBANES (*G.C.N.*, Aix, col. 325) mais rejetée par DUCHESNE (*Fastes*, t. 1, p. 286, n. 3). Expectatus fut représenté

au concile tenu en 549 à Orléans par le prêtre Epyphanius dont ALBANÈS fait ensuite son successeur (*G.C.N.*, Aix, col. 327-328). Cette hypothèse peut être retenue car, selon une habitude qui paraît bien établie, dans l'Eglise de Fréjus, à cette époque, tous les prêtres qui représentaient leur évêque à un concile sont appelés à lui succéder. D'autre part, ALBANÈS suggère également de rapprocher cet évêque d'un homonyme dont parle Grégoire de Tours, sans d'ailleurs indiquer le nom de son siège, qui mourut en prison, à Marseille, en 582, sous l'épiscopat de Theodorus. Ce rapprochement n'est pas impossible vu la rareté du nom : pour la période s'étendant des origines au X<sup>e</sup> siècle, nous ne connaissons pour toute l'ancienne Gaule qu'un seul évêque portant ce nom, celui de Nantes, présent au concile d'Orléans de 511.



### GAP

- Constantius : 517-529
- Vellesius : 549-554
- Sagittarius : 570 (déposé définitivement en 579)
- Aredius : (582 ←) 584-601
- Volatonius : 614
- Potentissimus : 650
- Symphorianus : début VIII<sup>e</sup> siècle (évincé)
- ? ---
- Donadeus : 788

P. GUILLAUME, *Tableau chronologique des évêques de Gap* (ordo dioc. de Gap, 1898).

*L'Eglise française illustrée*, n° 16, septembre 1901 (article de P. GUILLAUME).

Constantius souscrivit parmi les derniers les canons du concile d'Epaone.

C'est encore une fois grâce à Grégoire de Tours que nous connaissons quelques détails de l'épiscopat agité de Sagittarius. Le concile de Lyon le déposa une première fois en 570, mais il parvint à retrouver son siège épiscopal puisqu'en 573 il assista au concile de Paris. Son épiscopat se prolongea jusqu'en 579, date à laquelle le concile de Chalon le déposa. Il sera tué en 585, lors de la prise de Comminges.

L'épiscopat d'Aredius a dû commencer dès 582, car au concile de Valence, en 584, sa souscription précède celle d'évêques attestés en 583.

Symphorianus est connu par le testament du patrice Abbon, daté de 739 : celui-ci nous apprend qu'il fut chassé de son siège « *a malis hominibus* » et qu'il n'était plus en vie à cette date.



### GLANDEVES

- X --- : début VI<sup>e</sup> siècle
- Claudius : 541
- Basilius : 549-554

- Promotus : 573
- Agroecius : 585
- ? ---

J.J. FÉRAUD, *Souvenirs religieux des églises de Haute-Provence* (Digne, 1879).

Tous les autres évêques proposés par les anciens auteurs doivent être rejetés faute de références sérieuses. Seuls, en effet, ont été retenus dans cette liste les noms attestés par une (ou deux pour Basilius) souscriptions conciliaires.

La lacune, très importante, s'étend de la fin du VI<sup>e</sup> siècle à la fin du X<sup>e</sup> siècle.



## MARSEILLE

- Graecus : 470
- Honoratus : vers 494
- X --- : 533
- Theodorus : vers 566-591
- Serenus : 596-601
- Petrus : 614
- ? ---
- Maurontus : 780

Mgr DE BELSUNCE, *L'antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses évêques* (Marseille, 1747).

J.-H. ALBANES, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille* (Marseille, 1884).

J.-R. PALANQUE, *Le diocèse de Marseille* (Paris, 1967).

J.-R. PALANQUE, « Saint Cannat », dans *Bull. Amis du Vieux-St-Cannat* (1951), n<sup>o</sup> 4.

La liste épiscopale de Marseille, avec cinq noms seulement et une lacune commençant dès la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle, est particulièrement brève pour une ville dont on connaît le rôle important dans les débuts du christianisme en Gaule et dans la vie de l'Eglise provençale au V<sup>e</sup> siècle. Faut-il en déduire le déclin rapide d'une ville victime de l'instabilité de la situation politique de la Provence à l'époque barbare ?

Honoratus est connu par une mention de Gennadius qui nous dit qu'il vivait au temps du pape Gelase (492-496). Cf. J. ALBANES, *G.C.N. Marseille*, col. 19.

DUCHESNE maintient dans sa liste des évêques de Marseille Cannas (*Fastes*, t. 1, p. 275 ; voir également J.-R. PALANQUE, dans *Bulletin des Amis du Vieux Saint-Cannat*, 1951, n<sup>o</sup> 4) mentionné comme *homo Dei* par Gennadius et comme *episcopus* par une *Vita* que l'on peut dater du IX<sup>e</sup> siècle au plus tôt. Il s'agit d'une suite de lieux communs parsemée de détails curieux (Cannas était le fils du roi d'Aix, *rex aquensis*, nous dit-on), de citations empruntées à la Bible, qui la rendent particulièrement suspecte. Il semble, d'après un passage très clair de cette *Vita* elle-même, que cette biographie ait eu pour but de justifier les prétentions des évêques de Marseille sur le territoire de Saint-Cannat, enclavé dans le diocèse d'Aix. Mgr de BELSUNCE lui-même (*L'antiquité de l'Eglise...*, t. 1, p. 201-206) émet quelques doutes sur l'authenticité de cette *Vita*. En conséquence, le seul texte sûr reste la mention de Gennadius qui ne permet pas de faire de Cannas un évêque, mais seulement un ermite.

D'autre part, bien que notre liste révèle une importante lacune entre Honoratus (fin V<sup>e</sup> siècle) et Theodorus (deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle), il est impos-



sible que le siège de Marseille ait été vacant durant cette période. En effet, en 533, un concile se tint dans cette ville ; elle devait donc avoir un évêque dont il faut se résigner à ignorer le nom, car rien n'autorise ALBANÈS (*Armorial...*, p. 14-16 et *G.C.N., Marseille*, col. 20-21) à situer ici Auxanius qui signe sans indication de siège les canons de ce concile. En effet, si comme le suggère ALBANÈS, le concile s'était réuni non seulement pour juger Contumeliosus, mais encore pour mettre fin à la vacance du siège de Marseille, cela serait mentionné dans les canons de cette assemblée. De même, malgré MAASSEN (*Concilia*, p. 120), Emeterius, qui se fit représenter au concile d'Arles en 533, ne peut pas être maintenu à Marseille avec si peu de preuves.

L'épiscopat de Serenus devait certainement remonter à quelques années quand il reçut en 596 une lettre de Grégoire le Grand lui recommandant le moine Augustin qui partait pour convertir l'Angleterre, car il n'est nullement question dans cette lettre, contrairement à l'habitude du pape, de sa désignation. D'autre part, son épiscopat a pu se poursuivre quelques années au début du VII<sup>e</sup> siècle, car Petrus signe le dernier les canons du concile de Paris, en 614, preuve de son élévation récente. Malgré tout, en dépit de l'absence de tout document et de l'attitude hostile, selon Grégoire de Tours, d'une partie du clergé de Marseille envers son évêque, il est difficile d'admettre pour une ville de cette importance une lacune partant de la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle (voir *supra*).



### NICE et CIMIEZ

— Magnus	:	549-554 (Cimiez)
— Austadius	:	581
— Catulinus	:	585
— Abraham	:	614
— ? - - -		
— Iohannes	:	788

R. LATOUCHE, « Nice et Cimiez, VI<sup>e</sup> - XI<sup>e</sup> s. », dans *Mélanges F. Lot*, 1925.

G. DOUBLET, « Les plus vieilles crosses de Nice et de Cimiez », *Eclaircur du Dimanche*, n<sup>o</sup> 226, mars 1925.

G. DOUBLET, « Les évêques de Nice », *Annuaire catholique des Alpes-Maritimes*, 1925.

G. DOUBLET, « Les évêques de Nice », *Semaine religieuse du diocèse de Nice*, 1932.

G. DOUBLET, « La fabrication d'un évêque apocryphe de Nice, saint Deuthère », dans *Nice historique*, t. XXXVIII (1936).

Aucun évêque de Nice ou de Cimiez n'assista, à notre connaissance, aux conciles présidés par Césaire. Il est difficile de croire que le siège ait été vacant. On doit donc admettre, soit que l'évêque de Nice figure parmi les quelques évêques présents dont nous ignorons le siège, ou bien qu'il s'est volontairement abstenu d'assister aux conciles arlésiens pour protester contre les ingérences de Césaire. L'hypothèse est fragile, bien entendu, car le métropolitain d'Embrun, qui était le premier gêné par les entreprises arlésiennes, a bien assisté à certains de ces conciles. Il est possible aussi d'admettre que l'un des deux évêques ait été mécontent de la solution apportée au conflit Nice-Cimiez.

L'évêque Deutherius (modification d'Euther), découvert pour la première fois en 1657 par P. GIOFFREDO, et qui aurait été martyrisé par les Saxons à Toulon, en 493, doit être rejeté : le document est un faux et le faussaire fut condamné à mort (voir à ce sujet l'article de G. DOUBLET, cf. le prétendu document dans *G.C.N., Toulon*, col. 7-9).



### ORANGE

- Eutropius : 463-470
- Verus : fin v<sup>e</sup> siècle, début vi<sup>e</sup>
- Florentius : 517-524
- Vindemialis : 527-549
- Matthaëus : 552-554
- Trapidus : (570-580 ←) 584-585
- ? ---
- Salicus : 788

J. BASTET, *Essai historique sur les évêques du diocèse d'Orange* (1837).

Verus est connu comme biographe d'Eutropius. C'est tout. Il est vraisemblablement son successeur immédiat. Vindemialis est certainement le successeur immédiat de Florentius, ce qui exclut Agretius, qui est un évêque d'Antibes, proposé par BASTET (*Essai historique...*, p. 69).

Quant à Trapidus, il souscrit le sixième au concile de Valence, en 584, avant Eusebius de Mâcon dont l'ordination a eu lieu entre 570 et 580 (MAASSEN, *Concilia...*, p. 163 ; DUCHESNE, *Fastes*, t. II, p. 197).



### RIEZ

- Faustus : 462-485 (→ fin v<sup>e</sup> siècle)
- X ---
- Contumeliosus : 518-533 (déposé)
- ? ---
- Faustus II : 549
- Emeterius : 554
- Claudianus : 573
- Urbicus : 584-589
- Claudius : 627-650
- ? ---
- Edoldus : 879

J.-J. FÉRAUD, *Histoire de la ville de Riez* (Aix, 1885).

A notre connaissance, aucun évêque de Riez n'assista au concile d'Agde. Il convient donc de rejeter, faute de preuves, Didime, accepté par FÉRAUD (*Hist. de Riez*, p. 59) et maintenu sous toute réserve par ALBANÈS (*G.C.N.*, Aix, col. 573).

Contumeliosus fut déposé par un concile réuni à Marseille en 533 à cause de ses mœurs. Césaire obtint ensuite du pape Jean II sa déchéance complète ; mais la mort du pape, survenue en 535, lui permit de faire appel. Nous ignorons totalement la suite de cette affaire.

L'attribution d'Emeterius à Riez se déduit seulement du fait qu'un diacre, Claudianus, avait représenté Faustus II au concile d'Orléans en 549 et Emeterius en 554. D'autre part, un Claudianus a été plus tard évêque de Riez. Archinric (VII<sup>e</sup> siècle) et Absalon (fin VII<sup>e</sup> siècle), maintenus par ALBANÈS (*G.C.N., Arles*, col. 578-579), doivent être rejetés, faute de référence solide.



### SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

- Florentius : 517 - entre 518 et 523
- Heraclius : 527-541
- Victor : 570-581
- Eusebius : 584-585
- Agricola : 614
- Berto : (641 ←) 650
- ? - - -
- Bonifacius : avant 839 (évêque d'Orange et de Saint-Paul)

A. BOYER DE SAINTE MARTHE, *Histoire de l'Eglise cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avec une chronologie de tous les évêques qui l'ont gouvernée* (Avignon, 1710).

L. FILLET, « Histoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux », dans *Bull. de la Soc. d'Arch. et de Stat. de la Drôme*, 1907, 1909, 1911.

Au concile d'Epaone, Florentius signe parmi les derniers, ce qui semble la preuve de son élévation récente à l'épiscopat. C'est le premier évêque attesté par un document indubitable pour un évêché dont la fondation remonte au IV<sup>e</sup> siècle. Le concile de 541 est le seul où figure l'indication du nom du siège d'Heraclius. Victor est longuement mentionné par Grégoire de Tours.

Au concile de Chalon, en 650, la signature de l'évêque Berto précède celle d'Eligius de Noyon, ordonné en 641 (MAASSEN, *Concilia*, p. 213). Les autres noms proposés par BOYER DE SAINTE MARTHE, *Histoire de l'Eglise cathédrale...* sont à rejeter faute de références, en particulier Leusus, présent au Concile de Chalon-sur-Saône en 650 (avec Berto), qui est en réalité un évêque de Troyes, saint Martin des Ourmeaux, dont le nom quelque peu poétique est la seule référence.



### SENEZ

- Marcellus : 506
- Simplicius : 541-554
- Virgilius : 585
- Marcellus II : 614
- ? - - -

J.-H. FÉRAUD, *Souvenirs religieux des Eglises de Haute-Provence* (Digne, 1879).  
LAURENSI, *Histoire de Castellane* (1775, réédité en 1898).

Tous les autres noms proposés, et en particulier ceux indiqués avant Marcellus qui signe au concile d'Agde, doivent être rejetés faute de références sérieuses. Tous les autres évêques sont connus par les souscriptions conciliaires. La liste reprend vers l'an mil.



### SISTERON

— Iohannes	:	début VI <sup>e</sup> siècle
— Valerius	:	517
— ? - - -		
— Advolus	:	541-554
— Genesisus	:	573
— Polychronius	:	584-585
— Secundinus	:	614
— ? - - -		
— Bonus	:	863

J. COLUMBI, *Episcopi Sistaricenses* (Lyon, 1662).

E. DE LAPLANE, *Histoire de Sisteron* (Digne, 1843).

On ne peut déterminer avec plus de précision la chronologie de l'épiscopat de Iohannes, mais il n'est pas exclu qu'il ait commencé à la fin du V<sup>e</sup> siècle. Quant à Valerius, il était certainement évêque de Sisteron depuis déjà quelque temps puisqu'il souscrit le sixième des canons du concile d'Épaone, avant l'évêque de Langres, Graegorius, dont l'épiscopat, d'après le témoignage de Grégoire de Tours, remonte aux années 506-507 (L. DUCHESNE, *Fastes*, t. 2, p. 185-186 ; MAASSEN, *Concilia*, p. 29). Aucun évêque de Sisteron n'apparaît, à notre connaissance, aux conciles présidés par Césaire, mais le siège n'était certainement pas vacant : l'évêque de Sisteron figure peut-être à ces conciles parmi ceux dont nous ignorons le siège. Tous les autres évêques de Sisteron, proposés par la *Gallia christiana*, doivent être rejetés ainsi que le démontre L. DUCHESNE (*Fastes*, t. 1, p. 288) ; de même ceux retenus par ALBANÈS (*G.C.N.*, Aix, col. 672-678), qui souligne d'ailleurs la difficulté à leur attribuer un siège.

D'autre part un Avolus, sans siège indiqué, souscrivit les canons du concile de Paris en 552 (L. DUCHESNE, *Fastes*, t. 1, p. 280 et ALBANÈS, *G.C.N.*, t. 1, col. 668 en font un évêque d'Aix). Mais l'incertitude demeure au sujet de cette attribution (MAASSEN, 117 note *Aquensis aut Sistaricensis*). Ensuite, à propos de l'évêque Polychronius, ALBANÈS (*G.C.N.*, Aix, col. 670 et *Instrumenta*, col. 439) cite sous toute réserve, et sans en garantir l'attribution à l'évêché de Sisteron, un texte curieux, non daté, où il est question d'un évêque du même nom, sans siège indiqué. L. DUCHESNE n'y fait pas la moindre allusion. Sans se prononcer sur l'authenticité de cet acte, nous pouvons affirmer qu'il ne concerne pas le siège de Sisteron, mais plutôt celui de Verdun, comme le montrent les recouvrements chronologiques : il y est question en effet d'un évêque du nom de Castor qui est soit l'évêque de Chartres, soit plus probablement celui d' Apt.



## TOULON

- Cyprianus : (517 ←) 524-541 (→ 546)
- Palladius : 549-554
- Desiderius : 573-585
- Mennas : 601
- Marius : 636
- X --- : vers 680 (représenté au concile de Rome)
- ? ---
- Gandalmarus : 878 (d'après F. LOT)

G. LAMBERT, *Histoire de Toulon*, t. 1 (1886).

E. BOUISSON, *Histoire des évêques de Toulon* (Toulon, 1927), C.R. critique de POCQUET DU HAUT JUSSÉ, dans *Rev. Hist. de l'Egl. de France*, t. XVI (1930).

A l'époque mérovingienne, Cyprianus est l'évêque le plus connu de Toulon. Bien que la première mention de son épiscopat ne remonte qu'à 524, on peut estimer qu'il était déjà évêque en 517, car sa signature au concile d'Orléans de 541 précède celle de nombreux évêques qui assistaient en 517 à celui d'Epaone. Il représenta Césaire comme un des *praestantissimos viros de episcopis* au concile de Valence, en 529 ; on le retrouve au concile de Marseille de 533 et à celui d'Orléans en 541 (il signe après les cinq métropolitains de Bordeaux, d'Eauze, de Rouen, de Tours et d'Aix). Il écrivit la vie de Césaire d'Arles. Le martyrologe d'Arles-Toulon mentionne sa mort au 3 octobre 546.

Un évêque de Toulon resté anonyme envoya le diacre *Taurinus* au concile de Rome contre les Monothélites, vers 680. Entre 682 et 699, un évêque de ce même nom signe sans indication de siège un privilège pour Fontenelle ; il ne s'agit certainement pas d'un évêque de Toulon, mais plutôt de celui de Nantes (voir L. DUCHESNE, *Fastes*, t. 1, p. 278 et t. 2, p. 358-364).



## VAISON

- Fonteius : 450-470
- Gemellus : (? ←) 517
- Alethius : 527-541
- Theodosius : 554
- Quinidius : 573
- Arthemius : 581-585
- Vincentius : 614
- Petruinus : 637-685
- ? ---
- Elias : 879

A. BOYER DE SAINTE MARTHE, *Histoire de l'Eglise cathédrale de Vaison avec une chronologie de tous les évêques qui l'ont gouvernée* (1731).

L. BAUDOIN, *Un illustre prélat de la Gaule mérovingienne : saint Quinis...* (Menton, 1957).

Tous les évêques proposés entre Fonteius et Gemellus doivent être rejetés, en particulier Ethilius qui est certainement un évêque de Bazas (*Gallia christiana*, t. 1, col. 922 ; MAASSEN, p. 11). D'ailleurs Gemellus signe le quatrième, immédiatement après deux métropolitains et un évêque, les canons du concile d'Epaone, ce qui autorise à le considérer comme installé de longue date sur son siège. C'est sans difficulté qu'on pourrait voir en lui le successeur immédiat de Fonteius.

Il est intéressant de noter, à propos de Petruinus, à quel point la possession de documents divers permet de réduire l'étendue des lacunes supposées. En effet, l'unique mention de son nom au concile de Chalon ne nous permettrait pas de lui attribuer ce long épiscopat d'un demi-siècle.



## VENCE

- Veranus : 451 (470 ?)
- Deutherius : 541-588
- Phronimius : 588
- Aurelianus : 650
- ? - - -
- Lieutadus : 868

G. DOUBLET, Notes manuscrites sur les évêques de Vence (Arch. départ. des Alpes-Maritimes).

*L'Eglise française illustrée*, n° 14, juillet 1901 (article de G. DOUBLET).

Il est possible d'identifier le Verianus ou Veranius qui signe sans indication de siège la lettre à Lucidus en 470, avec Veranus, déjà évêque de Vence en 451. Sa *Vita*, qualifiée de mauvaise par DUCHESNE, nous apprend qu'il mourut le 10 mai 492 : c'est possible.

L'évêque de Vence n'assista pas au concile d'Agde, ni, semble-t-il, aux autres conciles présidés par Césaire. On a proposé sans aucune preuve Prosper ou Prusper, dont la souscription figure bien au bas des canons des conciles de Carpentras, de Vaison, de Marseille, mais sans indication de nom de siège. Quant à Firminus, c'est un évêque d'Uzès qui assista, comme Deutherius de Vence, au concile d'Orléans de 541. Cet évêque fut représenté aux conciles d'Arles en 554 et de Mâcon en 585 ; Grégoire de Tours nous apprend sa mort en 588 et son remplacement par Phrominius, ancien évêque d'Agde, monté sur ce siège vers 567 et qui avait été persécuté par le roi des Wisigoths Léovigild.

## APPENDICE II

## LISTE DES CLERCS

Nous donnons ici, dans le cadre de chaque évêché, une liste des clercs rencontrés au cours de notre travail, classés par ordre alphabétique. Nous n'avons pas retenu les clercs de passage.

## ANTIBES

- Cataphronius : prêtre, représente l'évêque Agroetius au concile d'Arles en 524.
- Protadius : personnage ordonné *contra statuta* par l'évêque Agroetius vers 527.
- September : diacre, représente l'évêque Eusebius au concile d'Orléans en 549.

## ARLES

- Basilius : prêtre, devenu évêque d'Aix à la fin du V<sup>e</sup> siècle.
- Iohannes : prêtre, envoyé à Rome par l'évêque Auxanius vers 543.
- Tere dius : diacre qui accompagna le précédent à Rome.
- Flavianus : diacre, envoyé à Rome par l'évêque Sapaudus vers 557.
- Nestorius : sous-diacre, accompagnant le précédent.

## AVIGNON

- Pompeius : prêtre, représente l'évêque Iulianus au concile d'Agde en 506.
- Peladius : prêtre, représente l'évêque Salutaris au concile d'Epaone en 517.
- Marinus : prêtre, représente l'évêque Antoninus au concile d'Orléans en 549.

## CAVAILLON

- Valentinus : abbé, représente l'évêque Philagrius au concile de Marseille en 533.
- Optatus : abbé, représente l'évêque Praetextatus au concile d'Orléans en 549.

## EMBRUN

- Emeterius : *directus* par l'évêque Gallicanus au concile d'Arles en 524.
- Probus : diacre, représente l'évêque Gallicanus au concile d'Orléans en 549.

## FREJUS

- Iohannes : prêtre, représente l'évêque Victorinus au concile d'Agde en 506, puis évêque.
- Desiderius : prêtre, représente l'évêque Iohannes au concile d'Arles en 524, puis évêque.
- Gratianensis : prêtre, représente l'évêque Desiderius au concile d'Orléans en 541.
- Epyphanius : prêtre, représente l'évêque Expectatus au concile d'Orléans en 549, puis évêque (?).

## GAP

- Leontius : prêtre, représente l'évêque Constantius au concile d'Arles en 524.
- Honoratus : prêtre, représente l'évêque Vellesius au concile d'Arles en 554.
- Volatinius : archidiacre, disciple et successeur de l'évêque Aredius.

## MARSEILLE

- Eutropius : clerc, devenu évêque d'Orange à la fin du V<sup>e</sup> siècle.
- Virgilius : diacre, mentionné par Grégoire de Tours dans un passage relatif à l'évêque Theodorus (milieu VI<sup>e</sup> siècle).
- Anastasius : abbé, en révolte contre l'évêque Theodorus dont il pille la maison épiscopale.
- Proculus : prêtre, compromis avec le précédent.

- X... : prêtre, de mœurs peu recommandables, mentionné dans une lettre du pape Grégoire le Grand, adressée à l'évêque Serenus en 600.
- NICE**
- Actius : prêtre, représente l'évêque Magnus au concile d'Orléans en 549.
- X... : représente l'évêque Catulinus au concile de Mâcon en 585.
- ORANGE**
- Petrus : prêtre, représente l'évêque Vindemialis au concile d'Orléans en 549.
- RIEZ**
- Claudianus : diacre, représente l'évêque Faustus II au concile d'Orléans en 549 et l'évêque Emeterius à celui d'Arles en 554, puis évêque.
- SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**
- Eusebius : prêtre, représente l'évêque Victor au concile de Lyon en 570, puis évêque.
- SENEZ**
- X... : représente l'évêque Vigilus au concile de Mâcon en 585.
- SISTERON**
- Agecius : prêtre, représente l'évêque Avolus au concile d'Orléans en 549.
- Cyprianus : diacre, représente l'évêque Avolus au concile d'Arles en 554.
- TOULON**
- Severus : prêtre, représente l'évêque Palladius au concile d'Arles en 554.
- Taurinus : diacre, représente un évêque inconnu au concile de Rome en 680.
- VAISON**
- Quinidius : archidiacre, représente l'évêque Theodosius au concile d'Arles en 554, puis évêque.
- VENCE**
- Cymianus : prêtre, représente l'évêque Deutherius au concile d'Arles en 554.
- X... : *missus*, représente le même au concile de Mâcon en 585.

J.-M. ROUX.